

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2009

**La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.**

**M. LE MAIRE.-** Chers collègues, merci d'avoir répondu présent à cette réunion de conseil municipal dans ce site particulier ; je laisserai la parole à Mohamed REZZOUKI qui fera le point sur la rénovation et le lieu en tant que tel ; merci à M. LEURS, directeur du conservatoire, d'avoir mis à disposition ce lieu ; j'espère que la partition sera sans fausse note !

*(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)*

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Stéphanie DA COSTA (absente, pouvoir à Mme MAUJEAN)

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Claude FILLION

Chantal BONNEAU

Stéphanie POTTIER (absente, pouvoir à Mme MARTELLE)

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND (absente, pouvoir à Mme JACOB)

Dominique JOURDAIN

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Frédérique YONNET

Alain VERCAUTEREN

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de désigner comme secrétaire Madame DOUAY.

*(Aucune observation)*

Je vous propose de modifier l'ordre du jour et d'y inscrire deux motions : une contre la privatisation de la Poste et une concernant les collectivités territoriales, la réforme de la taxe professionnelle et d'une manière plus générale, la démocratie des territoires et les services publics en danger ; y a-t-il des oppositions ?

*(Aucune intervention)*

Je suis très heureux d'accueillir un public nombreux ; nous lui donnerons la parole à la fin du conseil municipal afin qu'il puisse s'exprimer ; je tiens à rassurer Claude PILLON qui s'est exprimé aujourd'hui dans la presse ; cela ne coûte pas plus cher de se décentraliser ; cela vous permet de voir l'avancée des travaux et des réalisations, bien au contraire ; pour que tout le monde soit bien au fait de la nature des réhabilitations engagées et du coût de ces travaux, je laisse la parole à Mohamed REZZOUKI.

**M. REZZOUKI.-** Bonsoir à tous ; nous sommes réunis ce soir dans un lieu connu en partie, ou en tout cas mis au grand jour, un lieu chargé d'histoire, qui a été une prison en son temps, un espace de liberté, un espace de culte, et vous découvrez une chapelle où les travaux ont commencé à être réalisés depuis 2006 ; nous avons souhaité finir les travaux engagés, qui avaient débuté au mois de juin, sur une période de deux mois ; la réhabilitation de cette chapelle a abouti au mois d'août, pour un montant global, en tenant compte des réfections des murs et des sols, de 72.000 €.

Au-delà de ce lieu chargé d'histoire, c'est également un lieu qui va nous permettre, sur l'aspect culturel, d'y accueillir le conservatoire et de servir de salle. Dans Château-Thierry, on n'a pas forcément autant de salles qu'on le souhaiterait ou autant que le souhaiterait la population castelle pour se réunir en différentes occasions et moments.

Vous voyez la mise en place de tout le côté scénographie, cette salle sera mise à disposition du public ; les riverains, les habitants de Château--Thierry pourront se réapproprier, s'approprier le lieu, au travers du conservatoire, mais aussi en étant une salle qui rentrera dans un maillage de salles sur notre arrondissement, en étant une salle proprement culturelle, où l'on pourra accueillir un ensemble de spectacles et d'événements en lien avec le service culturel ; ces travaux ont duré deux mois, de fond en comble, avec la découverte de certaines ogives, pour un montant global de 72.000 € incluant le côté scénographique.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour ces explications ; chacun apprécie la qualité du rendu ; même s'il n'y a pas les vitraux sur les fenêtres, ces ogives remises à jour respectent l'orientation architecturale du 14<sup>ème</sup> siècle ; nous avons ces deux escaliers qui ressemblent à des sauterelles, qui permettaient d'accéder aux rayonnages les plus élevés de ce lieu (car nous sommes ici dans l'ancienne bibliothèque qui a été transférée à la médiathèque) ; nous souhaitons qu'elles puissent être démontées et reconstruites, remises en œuvre dans la cour de la médiathèque, après que les bois aient été protégés ; ce peuvent être deux décors qui viennent en complément de

la médiathèque ; l'ancien adjoint à la culture, Alain FROIDEFOND, souhaitait absolument que ces deux escaliers à forme atypique puissent être conservés, cela sera le cas dans la cour de la médiathèque ; c'est la proposition que je formule, en lien avec le conservatoire, car ces deux escaliers sont assez volumineux et importants ici, ils peuvent gêner dans le cadre des salles qui peuvent être modulées ; ils seront transférés, c'est tout à fait leur place.

Avez-vous des questions sur la rénovation et la destination de ce lieu ? Il servira donc au conservatoire en priorité, pour de petits spectacles, mais aussi pour des réunions d'animation sur ce lieu de vie.

### **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2009.**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des remarques ?

*(Aucune intervention)*

**Unanimité du Conseil municipal**

### **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

#### **A – Convention d'occupation de locaux.**

**M. LE MAIRE.-** C'est avec la société « l'atelier du vitrail » pour un local situé au bâtiment U1 rue Paul DOUCET ; cette société a subi de plein fouet les désagréments de la catastrophe de Chézy ; nous lui avons proposé un espace ; c'est Monsieur Didier QUENTIN ; cela se fait dans les modalités habituelles ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

#### **B – Tarif des droits de place pour le marché du dimanche.**

**M. LE MAIRE.-** C'est le même prix que le vendredi ; pour le 12 juillet, le mètre linéaire est à 1,10 € et 0,60 € pour l'électricité ; pour les dimanches suivants, 2,25 € le mètre linéaire et 0,60 € pour l'électricité ; pour le premier dimanche, c'était attractif et moins cher ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

#### **C – Cession d'un concentrateur et de bornes monétiques.**

**M. LE MAIRE.-** Nous avons décidé l'aliénation de biens mobiliers ; nous cédon à la société APPLICAM un concentrateur et 17 bornes monétiques pour la somme de 2.500 €, car nous avons changé d'application ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention).*

#### **D – Marchés publics – Procédure adaptée.**

**M. LE MAIRE.-** Cela concerne l'acquisition de matériels, vous avez la liste dans votre pochette (tondeuse hélicoïdale, broyeur à branches, broyeur à fléaux, etc.) ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention).*

## **AFFAIRES GENERALES**

### **3 – Actions en justice devant le tribunal administratif d'Amiens.**

**M. LE MAIRE.-** Ce sont deux recours contre les opérateurs téléphoniques ; je tiens à rappeler que ces actions au Tribunal Administratif sont gratuites et n'engagent pas de dépenses pour la commune, sauf si nous prenons un avocat, ce qui n'est pas le cas.

**M. BEAUVOIS.-** Ce ne sont pas des recours contre Orange et Bouygues mais ce sont Bouygues et Orange qui font un recours contre nous, contre la motion que nous avons déposée au moment du Grenelle de l'environnement ; nous avons demandé au Gouvernement de prendre des mesures plus strictes en matière d'émission d'ondes ; nous avons demandé que les émetteurs soient placés au moins à 300 mètres d'un lieu sensible, que l'émission soit réduite à 0,6 volt par mètre, et nous avons fait un certain nombre de demandes ; Orange et Bouygues font un recours d'annulation contre notre motion ; c'est extrêmement choquant pour moi, car on s'attaque carrément, on porte atteinte à la liberté d'opinion, car on n'a pas le droit de penser que les émissions sont dangereuses et donc Orange et Bouygues attaquent notre motion ; nous avons préparé la réponse devant le Tribunal Administratif et je vous lis les deux comptes-rendus ; le premier concerne Bouygues Télécom :

*Monsieur le Maire expose que lors de la séance du 27 mai 2009, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion suite au Grenelle des ondes, organisé par le gouvernement, et dont les premières conclusions venaient d'être rendues publiques.*

*Par requête adressée au tribunal administratif d'Amiens le 17 juillet 2009, la société Bouygues Télécom demande l'annulation de cette délibération ; il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif d'Amiens ; avez-vous des questions ?*

**MME YONNET.-** Vous disiez tout à l'heure que c'était gratuit, mais il y a bien un montant d'honoraires d'avocat ?

**M. BEAUVOIS.-** Nous organisons nous-mêmes la défense, avec notre conseiller juridique, Nicolas DRIOT, et j'ai regardé un peu le dossier ; sans être devin ni avoir une boule de cristal, c'est une requête contre une motion, les chances d'aboutir d'Orange et de Bouygues me semblent faibles, et au niveau de la République, c'est très choquant.

**M. VERCAUTEREN.-** Au Tribunal Administratif, on doit se faire représenter par un avocat, c'est obligatoire.

**M. BEAUVOIS.-** Absolument pas.

**M. VERCAUTEREN.-** Si, c'est obligatoire de se faire représenter au Tribunal Administratif.

**M. LE MAIRE.-** Nous ne partageons pas cet avis, nous avons eu déjà des requêtes auprès du Tribunal Administratif sans être représenté par des avocats, sans difficulté ; les mémoires en réponse sont faits en accord entre les élus et nos services.

**M. JOURDAIN.-** J'indique à mon excellent collègue que le ministère d'avocat n'est pas obligatoire devant le Tribunal Administratif ; mais je voudrais que l'on nous expose exactement quelle est la nature de la demande des deux opérateurs ; que demandent-ils au tribunal de dire et pour quelle raison demandent-ils d'annuler les motions que nous avons votées ?

**M. BEAUVOIS.-** Au niveau de Bouygues, il semblerait qu'ils font une confusion entre une motion et une mesure de police, ils assimilent notre motion à une mesure de police ; c'est faux, car c'est une simple demande ; Bouygues demande l'annulation, considérant que c'est une mesure de police.

**M. JOURDAIN.-** Nous n'avons pas accès à ces documents et j'aurais aimé qu'ils soient dans le dossier quand même ; on autorise le maire à agir en justice sur la base de requêtes présentées contre des délibérations du conseil municipal, la moindre des choses serait que l'on ait la requête ; pouvez-vous nous préciser quelles sont les demandes, en faisant lecture, pas en les commentant ?

**M. BEAUVOIS.-** Je vous en donne lecture mais je pourrais peut-être commenter, si vous avez des difficultés : ils font un recours sur l'incompétence en matière de police générale ; le conseil municipal n'est pas compétent pour édicter des mesures de police générale, n'est pas compétent pour modifier la réglementation d'urbanisme, ils considèrent qu'il y a absence de fondement de la mesure, que le caractère de la mesure est disproportionné et inadapté, ils considèrent que la mesure a un caractère trop général et absolu ; ce sont les 4 points sur lesquels se base Bouygues pour demander l'annulation ; toute leur défense tourne autour du fait qu'ils considèrent la motion comme un arrêté de police.

**M. JOURDAIN.-** Sur les deux premiers points, ils ont raison, on ne peut pas prendre de mesure qui modifie les règles d'urbanisme et le conseil municipal ne peut pas prendre des mesures de caractère général, c'est tellement vrai qu'en matière d'urbanisme, c'est Madame le premier adjoint qui a signé l'arrêté de construction de l'antenne et ce n'est pas le conseil municipal qui l'a autorisé.

**M. BEAUVOIS.-** Ce sont deux problèmes complètement différents.

**M. JOURDAIN.-** Le pouvoir d'urbanisme et de police de manière générale revient au maire et aux adjoints délégués ; de ce point de vue, l'opérateur a raison, mais effectivement, dans ce qu'on nous a proposé et que j'ai voté, mon intention n'était pas d'édicter des règles qui modifient le code de l'urbanisme et prennent des mesures de caractère général, c'était protester contre une mesure ; c'est une motion que nous avons votée, pas une délibération ; il faudra bien articuler la défense là-dessus.

Quant au fait de considérer que c'est une atteinte à notre liberté d'opinion, il faut peut-être réserver ces grands effets déclaratifs à d'autres causes ; nous avons voté une motion, le Tribunal Administratif dira si nous avons pris une mesure de police ou si simplement nous avons voté une motion et j'espère qu'il constatera que l'on a voté une motion et donc qu'il n'y a pas matière à annulation ; il faut préciser les éléments du dossier suffisamment, pour que le conseil soit bien informé et éclairé quand il prend une décision.

**M. LE MAIRE.-** Par rapport à la transmission de ces éléments, ils sont tout à fait transmissibles, si vous nous en aviez fait la demande quand vous avez reçu ce document, afin d'éviter de faire du papier pour du papier ; il n'y a aucune difficulté pour qu'ils vous soient transmis ; sur d'autres dossiers vous l'avez fait, les documents vous arrivent et il n'y a aucune objection là-dessus.

**M. JOURDAIN.-** C'est le commentaire assez exotique de l'adjoint qui m'a poussé à vous demander le papier.

**M. LE MAIRE.-** Sur d'autres dossiers, vous avez fait preuve de perspicacité et nous avons transmis les éléments quand vous le souhaitiez. Donc n'hésitez pas.

**M. BEAUVOIS.-** Sur Bouygues Télécom, y a-t-il des élus qui votent contre l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de représenter la mairie devant le Tribunal administratif d'Amiens ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. LE MAIRE.-** Peut-on en profiter pour faire le point sur l'ensemble de la problématique des antennes, à travers les divers jugements apparus ces derniers temps ?

**M. BEAUVOIS.-** Au niveau de la décision du TGI de Soissons, notre demande a été déboutée, mais nous n'avons pas été condamnés aux dépens ni à des dommages et intérêts pour la partie adverse ; nous sommes en train de voir avec notre avocat la possibilité d'aller au Tribunal Administratif ou de faire appel, ou les deux ; l'information importante que l'on va mettre en avant et rappeler, c'est qu'à RETHEL, la société France Télécom a annoncé publiquement qu'elle appliquait un principe de précaution auprès des établissements sensibles d'un rayon de 150 m ; on va utiliser l'argument pour démontrer que même France Télécom reconnaît que, par mesure de précaution, il faut avoir 150 m, pour sabrer leur système de défense.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

**MME BOUVIER.-** Merci de me donner la parole ; j'aurais souhaité que par ordre chronologique des faits, je puisse avoir la parole avant Monsieur BEAUVOIS, car notre procédure juridique a abouti le 14 août, pendant les vacances.

Le 14 août, nous avons reçu l'ordonnance du TGI de Créteil ; je dis « nous », mais je parlais en tant que membre du collectif et je parle au nom du collectif, j'ai ce mandat ce soir ; il n'est pas besoin de suspendre la séance, je pense, mais je le précise ; nous avons reçu l'ordonnance avec beaucoup de déception ; je ne vais pas vous la lire, elle est longue, je vous en lis quelques extraits et vous comprendrez pourquoi le collectif était très amer ; le juge des référés le 4 août nous avait semblé très à l'écoute et très porteur de notre demande ; seulement « *le juge des référés n'est pas saisi d'une demande tendant à voir démonter l'installation du matériel de téléphonie mobile appartenant à Orange ; la juridiction est saisie précisément d'une demande tendant à faire cesser* » ; c'était notre objet : protéger les familles et les enfants des 3 établissements scolaires, faire cesser toute émission d'onde électro magnétiques ; cependant, au plan national, la société Orange est titulaire d'une autorisation par arrêté ministériel ; en plus, elle a reçu l'autorisation de l'agence nationale des fréquences d'émettre ; deuxième autorisation sur la commune de

Château--Thierry, elle a obtenu du Maire l'autorisation d'urbanisme en date du 1er août 2008 qui n'a fait l'objet d'aucun recours ; toutes ces autorisations administratives nous ont bien sûr desservi ; le juge judiciaire n'est donc pas compétent ; le juge a plaidé l'incompétence pour faire cesser les émissions effectuées et dûment autorisées par les autorités diverses ; par ces motifs, on nous renvoie également au Tribunal Administratif ; de plus, on condamne le collectif Chesneaux Priarteme à payer à la société Orange France Télécom une indemnité de 3.000 €, sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Qu'est-ce que cet article 700 ? C'est pour rembourser les frais de l'avocat qu'Orange emploie ; vous comprenez que nous avons trouvé que c'était scandaleux, et il n'y a pas que nous, notre avocat et Priarteme ont trouvé que c'était scandaleux ; on est les plaignants, on subit les préjudices et on est condamné, car on a osé exprimer nos inquiétudes ; l'intérêt collectif est en jeu, vous connaissez notre détermination, nous nous sommes rencontrés avec Madame JACOB pour lui expliquer, nous exprimer, et le collectif, encouragé par notre avocat et Priarteme, fait appel ; j'ai demandé hier à Madame JACOB une réunion collectif mairie car nous avons une convention que nous respectons et nous pourrions ainsi mettre tout à plat, y compris le problème financier, les dépenses et les recettes : nous avons fait dernièrement une brocante pour avoir un peu d'argent ; c'est un coût, mais nous trouvons que tout de même, la justice doit être juste ; je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Avez--vous des remarques ?

*(Aucune intervention)*

Nous allons voter pour le recours France Télécom.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. LE MAIRE.-** Toujours dans le cadre des actions en justice devant le tribunal administratif d'Amiens, Monsieur et Madame VINET, les boulangers des 4 vents, avaient sollicité une indemnisation ; avec les deux autres collectivités concernées, à la suite des travaux avenue de Soissons, le syndicat d'assainissement et l'union des syndicats d'eau du sud de l'Aisne, nous avons demandé qu'on puisse avoir le montant officiel de l'indemnisation qui nous a été transmis par le Tribunal Administratif ; il s'élève à 10.754 € ; les collectivités souhaitent que cela soit le Tribunal Administratif qui fasse la demande de paiement auprès de Monsieur et Madame VINET ; il apparaît que l'expertise a été réalisée sur un exercice financier et non sur 3, il n'y a pas de difficulté pour que les 3 collectivités honorent ces indemnités en fonction du montant choisi, et le Tribunal Administratif va le faire savoir aux 3 collectivités que nous sommes ; avez-vous des questions ?

**M. JOURDAIN.-** Vous acquiescez donc aux demandes faites par les époux VINET ? Si vous dites « on attend que ce soit le Tribunal Administratif qui se prononce », cela veut dire que les collectivités concernées ne combattront pas les demandes présentées par l'intermédiaire du tribunal ? Vous allez donc acquiescer à ces demandes ?

**M. LE MAIRE.-** C'est ce que j'ai dit.

**M. JOURDAIN.-** Vous nous demandez donc de prendre une délibération pour vous autoriser à acquiescer aux demandes présentées par les époux VINET pour la part qui concerne la commune de Château-Thierry ?

**M. LE MAIRE.-** Pour la deuxième fois, oui.

**M. JOURDAIN.-** D'accord.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous d'autres questions ?

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. LE MAIRE.-** Par rapport à ce dossier qui ne va pas être sans faire jurisprudence et c'est tout à fait légitime, c'est une orientation que nous devons mettre en œuvre pour les prochaines actions qui concerneront les gros travaux d'aménagement, là où il y a du commerce ; j'ai demandé au représentant de la chambre de commerce, Monsieur MOUTAILLER, de se rapprocher de ce que font les collectivités qui veulent être réellement à l'écoute du manque à gagner que pourraient avoir certains commerces ; c'est ce qui se fait dans le cadre de l'appel d'offres et on intègre les sommes dans le montant des travaux en préambule ; c'est au maître d'œuvre d'estimer et au maître d'ouvrage d'inscrire ces sommes en plus du montant des travaux ; c'est en aval des travaux que ces perspectives d'indemnités et d'évaluation sont faites : c'est ce qui se passe maintenant dans de nombreuses collectivités.

Monsieur MOUTAILLER nous fera des propositions précises, car nous avons des travaux en vue dans la partie étroite de la rue Carnot en partenariat avec la SEDA ; je ne veux pas que ce genre de dossier puisse polluer les choses ; quand les choses sont précises, claires et nettes, il n'y a aucun problème ; quand cela réapparaît, on entend « oui je suis d'accord pour payer etc. » et ce n'est pas inclus dans le montant estimatif de départ ; là, les règles du jeu seront connues par tous et nous les respecterons.

**M. TURPIN.-** C'est la seule procédure possible ; à l'époque j'avais déjà demandé à Monsieur MOUTAILLER de se renseigner ; il avait donné les mêmes réponses, mais c'est malheureusement une procédure lourde ; il est dommage qu'il n'y ait pas des moyens pour travailler différemment ; on doit en passer par là, c'est la seule solution, toutes les communes font cela ; c'est la manière dont ils travaillent aujourd'hui.

**M. REZZOUKI.-** Il ne suffit pas de les inscrire sur un budget, une ligne dite « dépenses imprévues » ; il y a un cadre réglementaire : la saisine du Tribunal Administratif qui nomme un expert en la matière pour déterminer le montant du préjudice sur des critères définis en amont.

**M. JOURDAIN.-** Si l'on s'engage dans cette politique et que l'on inscrit les sommes au budget pour les opérations, ce n'est pas dans le cahier des charges du marché de travaux qu'il faudra le faire, cela relève d'autre chose ; c'est dans le budget de la commune ; on peut prendre une délibération générale et je suggère que les services y réfléchissent, pour dire qu'en cas de travaux qui pénaliseront



une activité de commerce ou libérale de manière incontestable, une telle démarche sera mise en œuvre, pour que l'on procède à l'indemnisation sur la base de tels critères ; il faut une délibération générale ; cela évitera la saisine du Tribunal Administratif ; je vous rappelle que la jurisprudence du Conseil d'Etat est claire, il considère ces préjudices comme des dommages de travaux publics, au même titre qu'un dommage ou sinistre ; c'est la ville de Strasbourg qui a inauguré la jurisprudence avec le tramway ; aujourd'hui, il suffit de prendre une délibération pour prévoir, et au budget mettre les sommes à chaque opération.

**M. TURPIN.-** Une sorte de provision.

**M. LE MAIRE.-** Je ne peux pas partager totalement votre avis là-dessus ; à l'exemple des travaux que j'ai cités, qui pourraient être engagés rapidement rue Carnot, comme ce n'est pas sur le budget de la ville, c'est à travers une convention de concession avec la SEDA, donc cela ne servira à rien.

Prenons comme exemple ce qui se passe sur Reims à travers la mise en oeuvre des travaux ; on reviendra éventuellement devant le conseil municipal, mais ce qui nous a été dit, car nous avons déjà rencontré des responsables là-dessus, c'est que l'important est qu'il puisse y avoir une estimation du dommage à inscrire par le maître d'ouvrage dans le cadre du montant des travaux ; après, cela suivra son cours ; on reviendra devant le conseil municipal ; c'est une décision importante, une préoccupation légitime des commerçants, et nous y répondrons d'une manière réglementaire ; tout le monde est d'accord sur ce qui a été proposé ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **PERSONNEL**

### **4 – Désignation d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.**

**M. REZZOUKI.-** C'est une délibération qui s'inscrit dans le cadre du respect de la réglementation ; il est demandé aux collectivités de mettre en place un dispositif de prévention en matière d'hygiène et de sécurité dans chaque collectivité ; le dispositif est demandé sur l'aspect réglementaire depuis 1984 me semble-t-il, où la collectivité a l'obligation de désigner un agent en charge de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité ; c'est un ACMO mais ce n'est pas, comme on a pu le voir au travers de la presse, un garde champêtre ; ce sont des choses bien différentes.

Un ACMO est là pour accompagner la collectivité en matière de gestion des risques d'hygiène et de sécurité, être préventiviste en la matière, veiller à l'observation des prescriptions réglementaires et législatives ; l'agent sera nommé, il aura un quota d'heures pour effectuer sa mission d'agent de surveillance en hygiène et sécurité au sein de cette collectivité ; si l'agent réalise 35 heures dans la semaine, il consacrera 5 ou 10 heures, à déterminer en fonction des besoins, à cette mission ; cet agent sera nommé par arrêté municipal ; il devra également suivre une formation en matière d'hygiène et de sécurité auprès du Centre National de la Fonction

Publique Territoriale ; il peut être opérationnel après cette formation ; l'idée est qu'il conseille en matière de sécurité l'ensemble du personnel municipal.

La proposition sera arrêtée par arrêté municipal ; nous avons eu un appel à candidature ; des personnes se sont présentées, et suite aux différentes rencontres avec les potentiels candidats, Monsieur COUTANT a été la personne la plus sensible au phénomène, d'autant plus que c'est un sapeur pompier, déjà bien aguerri en matière de sécurité ; quand je dis « sécurité », c'est dans son ensemble, c'est la sécurité de manière générale et même sur les conditions de travail ; l'objectif est de veiller à ce que la réglementation soit bien respectée ; je ne lis pas la délibération ; avez-vous des questions particulières ?

**MME YONNET.-** Une question récurrente et un problème récurrent : est-ce une création de poste ? J'ai peut-être mal saisi, mais l'an dernier par rapport à l'année scolaire, on avait travaillé au sein du conseil, non pas sur un garde champêtre, mais sur une personne qui devait être vigilante dans les jardins, sur les déjections canines, etc. ; est-ce complètement différent car c'est l'hygiène, ou est-ce exactement la même personne ?

**M. REZZOUKI.-** Ce sont deux domaines distincts, et dans les deux cas, il n'y a pas de création de poste ; au niveau du poste d'ACMO, c'est en rapport avec le poste de travail, l'environnement des agents au sein de la collectivité ; quant au garde champêtre, il est en charge de rappeler les règles d'hygiène et de sécurité, mais sur le domaine public, pour les habitants.

**MME YONNET.-** Il sera opérationnel quand ? A compter de sa formation ?

**M. REZZOUKI.-** La formation est de deux fois deux jours je crois, il sera opérationnel dès le début de l'année 2010 : ce n'est pas une création de poste, c'est un quota d'heures attribué pour effectuer ça la mission.,

**M. JOURDAIN.-** Donc sans complément de rémunération ?

**M. REZZOUKI.-** Non, c'est une décharge de son activité professionnelle.

**M. LE MAIRE.-** La ville de Château-Thierry, dans la continuité de ce qui est engagé, peut s'honorer d'avoir 3 agents techniques qui exercent des missions d'émission en tant que sapeurs pompiers volontaires auprès du centre de secours de Château-Thierry, dont Monsieur COUTANT comme cela a été rappelé.

**M. JOURDAIN.-** Il n'est pas sapeur mais sous-officier.

**M. REZZOUKI.-** Il est sous-officier de sapeurs pompiers, on ne va pas faire de formalisme.

**M. LE MAIRE.-** Il est très compétent.

**M. REZZOUKI.-** C'est l'essentiel.

**M. LE MAIRE.--** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Pour préciser, sur le garde champêtre, il suit en ce moment une formation lourde de deux mois, il sera opérationnel à partir de début janvier, après l'agrément qu'il aura ; il aura la possibilité de faire respecter une partie du code de la route et de sanctionner les incivilités contre lesquelles nous sommes en guerre ; nous avons

rencontré le capitaine DIDIER voici quelques jours, pour voir comment travailler avec les services de police et notre futur garde champêtre.

## **FINANCES**

### **5 – Décision modificative n°2 budget général.**

**M. BARDOUX.-** Je vous soumetts ce soir la deuxième décision modificative sur le budget général : elle concerne des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement ; la décision modificative est équilibrée à 86.200 € ; les principales modifications sur cette décision modificative concernent, en recettes, des recettes nouvelles concernant des fouilles archéologiques à la Madeleine pour 50.000 € dans l'enveloppe « autres prestations de service », des recettes nouvelles pour le contrat enfance jeunesse pour 24.800 € ; ce sont des recettes nouvelles des années passées obtenues notamment grâce à l'action de l'UCCSA ; et des produits exceptionnels sur l'immeuble 11 rue de la Madeleine.

Pour les dépenses, nous inscrivons les dépenses supplémentaires liées aux fouilles archéologiques la Madeleine, location d'engin de fouille pour 20.000 € sur l'article 6042, des achats de prestations de services pour 1.400 €, des dépenses supplémentaires sur l'eau et l'assainissement (enveloppe 60611) pour 21.000 €, des régularisations de TVA liées au budget annexe pour 9.000 € en dépenses supplémentaires ; subventions de fonctionnement aux associations, 9.700 €, dont un versement de 4.700 € à l'association « vie et paysages » que nous avons voté, 1.000 € pour l'association « vivre à Grisolles » et 12.000 € pour des dépenses conservatoires de l'immeuble 11 rue de la Madeleine, et d'autres charges exceptionnelles pour 12.100 € au total ; des titres annulés sur des exercices antérieurs, 13.000 € dont un remboursement de financement CUCS pour 1.400 € (l'opération n'a pu se faire) et 10.000 € pour le plan territorial prévention qui n'ont pas été engagés ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

Je soumetts au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 31**

**Abstentions : 2 (Mme YONNET et M. VERCAUTEREN)**

### **6 – Décision modificative n°2 budget annexe restau ration.**

**M. BARDOUX.-** D'abord des modifications sur les dépenses de fonctionnement avec des charges exceptionnelles de 8.500 € liées à des régularisations de TVA 2008 et des titres annulés sur les récrés fruités pour 500 €, soit 9.000 € au total, qui sont pris en charge sur le budget général en recettes ; dans les dépenses, un problème d'affectation sur les dépenses d'investissement, sur les travaux engagés, placés dans le mauvais chapitre, qui sont transférés d'immobilisations corporelles vers les installations matériels et outillages ; le projet reste le même, mais ce sont de mauvaises affectations sur les devis initiaux. Avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 31**

**Abstentions : 2 (Mme YONNET et M. VERCAUTEREN)**

**M. LE MAIRE.-** Ce sont de petites décisions modificatives, et je remercie les services, en particulier celui de l'éducation, je l'ai déjà fait à travers les ALSH, les camps de vacances, etc. ; Vous avez une petite participation supplémentaire de 24.000 € qui est le fait de dossiers mieux montés et par l'intermédiaire de Monsieur BEAUVOIS, je remercie Madame CHAUSSIGNAND et son équipe.

**URBANISME**

**7 – Cession de la parcelle cadastrée ZC n°216 (La Tuilerie sous la Route)**

**MME JACOB.-** Madame BELLIER se propose d'acquérir la parcelle 216 qui est dans les plans annexés d'une surface de 110 m<sup>2</sup>, estimée par les Domaines à 165 €, soit 1,50 € le mètre carré ; elle est proprétaire de la parcelle 215 voisine ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

Je propose d'autoriser Monsieur le Maire à céder la parcelle.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**8 – Cession de la parcelle cadastrée AD n°580 (rue du cimetière)**

**MME JACOB.-** Le dossier est en instance depuis quelque temps, Monsieur ROUSSEAU se propose d'acquérir une parcelle de 132 m<sup>2</sup> pour 4.600 €, prix de l'estimation des Domaines, soit 34,84 € le mètre carré, parcelle AD 580 ; selon le plan, elle se trouve juste avant le cimetière ancien.

Avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**9 – Cession de la parcelle cadastrée AK n°44 (Avenue de la République)**

**MME JACOB.-** Il s'agit de céder à Monsieur IGERNA qui en fait la demande, pour le prix de 65.000 €, estimation des Domaines, un bien qui se trouve avenue de la République cadastré AK 44 acquis en juin 2007 pour 63.000 € ; à l'époque, c'était destiné à faire un accueil d'hébergement d'urgence ; avez-vous des questions ?

**M. TURPIN.-** La superficie n'est pas indiquée dans la délibération.

**MME JACOB.-** Je la remets après ; êtes-vous d'accord ?

Avez-vous d'autres questions ou interventions ?

**MME BOUVIER.-** J'ai deux questions, une avant le vote et une après ; Monsieur IGERNA, on le connaît, et je voulais savoir s'il y avait eu une publicité de faite autour de cette cession, s'il y avait eu un appel à concurrence ?

**MME JACOB.-** Il y a eu une publicité de faite, l'ensemble des agents de la municipalité ont été informés en temps utile, ils avaient une réponse à donner pour le 15 mai sur l'ensemble des biens de la ville qui étaient proposés à la vente ; au niveau des agents en interne, il y a eu communication ; pour ce bien, Monsieur IGERNA a fait une proposition qui a été retenue par l'équipe municipale, car il est plus cher que l'estimation des Domaines.

**MME BOUVIER.-** Est-ce que les citoyens habitants de Château-Thierry ont-pu avoir connaissance de cette cession et ont pu participer à la concurrence ?

**MME JACOB.-** La procédure pour ce bien est équivalente à celle des autres ; il a fait une demande qui a été agréée compte tenu des possibilités qu'il avait d'acquérir à ce moment.

Pour répondre à votre question d'hier, car vous avez posé une question pendant la commission, je n'ai pas connaissance du fait que Monsieur IGERNA ait ou non d'autres logements à Château-Thierry.

**M. JOURDAIN.-** Cette question avait déjà été évoquée au cours d'un précédent conseil municipal ; vous aviez dit que l'estimation des Domaines (on n'avait pas vu le document) était de 70.000 €.

**MME JACOB.-** Je n'ai pas ce souvenir.

**M. JOURDAIN.-** Il y a donc eu une seconde estimation des Domaines ?

**MME JACOB.-** Non.

**M. JOURDAIN.-** J'ai retrouvé le procès-verbal du conseil municipal où c'est rapporté.

**M. LE MAIRE.-** Vous seriez venu en commission, vous l'auriez eu.

**M. JOURDAIN.-** Je suis conseiller municipal et j'ai le droit de poser une question !

**M. LE MAIRE.-** Je suis maire et j'y réponds ; comme c'est la règle, il est absolument indispensable avant qu'une vente puisse être autorisée, de solliciter de nouveau l'avis des Domaines quand le délai d'un an est dépassé.

**M. JOURDAIN.-** C'est deux ans.

**M. LE MAIRE.-** Non, un an, cela a été fait et transmis par les adjoints qui étaient en commission hier.

**M. JOURDAIN.-** Je ferai donc la demande des deux estimations des Domaines, celle d'il y a plus d'un an, car vous aviez indiqué 70.000 € ; j'ai l'extrait du procès-verbal ; « Madame JACOB.- Cet ancien foyer a été acquis récemment, nous souhaitons le vendre ; l'estimation était de 70.000 € et il a été acquis pour 63.000 € ».

**MME JACOB.-** La réponse à cela ...

**M. JOURDAIN.-** On ne polémique pas, vous me dites que l'estimation des Domaines a baissé à 63.000 €, acte.

**MME JACOB.-** Si vous me le permettez, je vais choisir moi-même ce que je vais répondre, Monsieur JOURDAIN ; il y a eu effectivement une estimation des Domaines le 19 janvier pour 63.000 € et récemment une autre pour la même somme ; sur les 63.000 € de l'époque, je ne l'ai pas sous les yeux ; j'ai sous les yeux en revanche les deux estimations qui pourront vous être transmises ; elles sont du

montant de 63.000 € qui correspond au prix d'achat de ce bâtiment réalisé en 2007 ; avez-vous d'autres questions ?

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**MME BOUVIER.-** J'ai assisté à la commission d'urbanisme hier et je ne sais pas combien on a acheté cette parcelle, je ne sais pas si c'est 63.000 € ou 65.000 €, les choses n'ont pas pu être précisées.

Après la délibération de cet ordre du jour, j'ai une deuxième question, on sait qu'un projet d'hébergement d'urgence était prévu sur cet ancien foyer de conducteurs de train, rue Chierry ; Monsieur le Maire, demain, on est le premier octobre, au pied de l'hiver ; je sais que vous n'avez pas retenu ce projet d'hébergement d'urgence pour les SDF, c'est-à-dire les résidents des Garats ; qu'a-t-on fait pour ces résidents, alors que l'hiver approche ? Où en est-on ? On a parlé d'un pôle social, d'un pôle de solidarité avenue de la République, et je voudrais une réponse, s'il vous plaît.

**M. LE MAIRE.-** Sylvie LEFEVRE s'occupe du dossier qui est en cours avec plusieurs partenaires, de réalisation de l'expansion du pôle de solidarité avenue de la République ; vous avez délibéré favorablement pour l'acquisition de 2 parcelles, qui sont aujourd'hui propriété de la commune ; elles appartenaient à VEOLIA pour l'une, à AUBINE exactement et l'autre appartenait aux conjoints DERUELLE ; aujourd'hui sur ces deux parcelles rassemblées, nous mettrons en place un véritable pôle de solidarité ; l'éclatement des services de solidarité ne nous apparaît pas comme une bonne chose ; la dignité que nous devons à ces hommes et femmes est d'être ensemble, et pas de les mettre à côté d'une voie comme ce lieu les y prédisposait.

C'est la raison essentielle ; et dans quelque temps vous sera soumis un projet de construction neuve sur l'extension du CCAS, et il y aura plusieurs orientations prises.

**MME LEFEVRE.-** Sur le projet social qui reste actuel sur les deux terrains que nous avons achetés le long du CCAS, Monsieur le Maire vous a tout expliqué ; pour l'accueil des Garats, il est toujours d'actualité, le mobilhome est toujours actif, sans souci, le projet de la maison Alzheimer étant repoussé d'après ce qu'on nous a indiqué voici quelque temps, l'accueil d'urgence se maintient de la même façon que les autres années ; la maison SNCF n'a jamais été retenue dans nos projets à nous, c'est un accueil spécifique ; on accueille un public assez fragile et compliqué ; on avait indiqué dès le départ que la présence des voies et de la route au bord était trop dangereux pour ce public ; pour réhabiliter ce foyer, il y avait trop de frais à engager ; notre objectif est aussi de rassembler tout le social en un point unique ; j'espère avoir répondu en grande partie.

**MME BOUVIER.-** Je vous remercie de vos réponses, mais vous ne me convainquez pas, on n'a pas avancé ; j'ai entendu ce discours exactement lors du conseil municipal du 24 novembre 2008.

**MME LEFEVRE.-** Depuis, les terrains sont achetés.

**MME BOUVIER.-** Vous avez changé de projet, on l'a compris, même si la DDASS nous applaudissait et nous encourageait à le réaliser ; mais ce discours, je l'ai entendu le 24 novembre 2008 et depuis qu'a-t-on fait ?

**MME LEFEVRE.-** On a déjà acheté les deux parcelles de terrain pour les projets à venir et la DDASS nous applaudit comme elle vous applaudissait peut-être pour votre projet ; nous avons un autre objectif, et cela avance, les terrains sont achetés et les projets en bonne voie.

**M. LE MAIRE.-** On doit pouvoir se mettre d'accord là-dessus, même si cela peut apparaître difficile : avoir en un même lieu les responsable du CCAS, les travailleurs sociaux, avoir ces espaces dédiés à des personnes en difficulté nous semble plus cohérent que les repousser en bordure des voies de chemin de fer à l'extrémité de la ville ; nous avons un terrain dangereux en bout de voie, cela a été dit ; déjà, au niveau de la présentation du projet ...

**M. JOURDAIN.-** Il y a 100 mètres entre les deux établissements !

**M. LE MAIRE.-** Allez voir sur le terrain, vous comprendrez que l'isolement est grand, dont souffre ces gens, ils méritaient d'être maintenus au centre ville ; c'est un des aspects qui a guidé notre orientation avec Madame AUBIN du CCAS ; en complément, avec ce que nous dit la DDASS, cela nous semble plus cohérent, mais on a le droit de ne pas partager cet avis et de vouloir exclure les gens en difficulté ; nous, on veut les mettre au centre de la ville.

#### **10 - Acquisition de la parcelle cadastrée AE n°100 (rue des Garats)**

**MME JACOB.-** Sur le plan, nous demandons la possibilité d'acquérir une parcelle (AE 100), un morceau de trottoir, pour la somme de 2.000 € soit 40 € le m<sup>2</sup> ; l'affaire est ancienne ; nous sommes propriétaires déjà de la parcelle AE 98 ; c'est une partie du trottoir des logements sociaux qui se trouvent en limite de propriété de Château-Thierry et Brasles et nous voulons acquérir l'autre partie de trottoir ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

#### **11 – Déclassement d'une partie de la Place des Etats-Unis - Enquête publique.**

**M. LE MAIRE.-** Ce dossier est confié à Monsieur BARDOUX en tant que responsable des grands projets.

**M. BARDOUX.-** Ce n'est pas la première délibération concernant les projet d'aménagement au centre de ville ; une délibération de principe a été adoptée début 2009 : vous avez dans votre pochette un plan non pas différent mais plus précis que celui que vous aviez dans le dossier du conseil, un plan en couleur où la parcelle en question figure en bleu ; dans le dossier du conseil, deux propositions étaient faites avec deux surfaces proposées et une variable était soumise ; nous avons une délibération sur un plan qui n'a plus de variable et qui est calé maintenant.

Le projet n'est pas nouveau, nous en avons débattu, l'objectif est principalement de relancer l'attractivité commerciale du centre ville de Château-Thierry à travers des projets d'aménagement à but commercial, dans l'hyper centre ; les surfaces commerciales disponibles dans l'hyper centre sont peu nombreuses et il a semblé intéressant d'utiliser une partie de la place actuelle des Etats-Unis pour construire un espace commercial nouveau et proposer à la vente ou location des surfaces commerciales nouvelles qui manquent sur le centre-ville de Château-Thierry, d'où cette proposition d'un déclassement d'une partie de la place des Etats-Unis sur 1.620 m<sup>2</sup> ; ce projet de déclassement est une première étape, l'objectif à ce stade est de placer dans le domaine privé de la ville ce bien, de soumettre ce déclassement à l'enquête publique pour ensuite le céder sur la présentation d'un projet qui sera fait par différents promoteurs intéressés éventuellement par cet emplacement.

Sur les 1.620 m<sup>2</sup> de surface d'emprise, il est difficile d'avoir une estimation précise aujourd'hui, 1.200 m<sup>2</sup> de commerces nouveaux seront créés dans l'hyper centre soit entre 10 et 13 commerces nouveaux ; c'est significatif à l'échelle de Château-Thierry qui, on le sait, dispose de peu de commerces par rapport aux autres villes du département et des commerces de petite surface ; je prends l'exemple de KAZA BAZA en travaux aujourd'hui et disponible ; c'est le cas, dès que c'est disponible, l'intérêt est plus marqué que pour d'autres surfaces de commerces plus anciens et de petite taille.

Ce projet est ambitieux et mobilisateur pour notre ville et vise à faire face avec les commerçants de Château-Thierry à l'augmentation importante des surfaces commerciales en périphérie qui se poursuit et s'est amplifiée au cours des années, on le voit à travers les inaugurations récentes et qui se feront d'ici la fin de l'année sur les surfaces commerciales, notamment à Essômes sur Marne.

L'offre commerciale augmente fortement en périphérie et il est important de proposer une offre commerciale moderne et nouvelle, adaptée aux habitudes de consommation actuelles, dans l'hyper centre ; ce projet à l'emplacement où il se situe est sur un parking, d'où une évidente question de stationnement sur le centre ; le parking est aujourd'hui gratuit et l'emplacement proposé, mécaniquement, supprimerait entre 70 et 80 places de parking sur la place des Etats-Unis ; il s'agirait ensuite de voir comment elles peuvent être retrouvées à proximité du centre ville, toujours pour renforcer son attractivité.

Le plan proposé a une autre particularité, au-delà du parking, il est situé en bordure immédiate du bâtiment de la MAFA, dans le centre de Château-Thierry aujourd'hui, vous avez vu les travaux de destruction sur la façade de la MAFA ; il sera important que la MAFA soit mise en valeur aussi à travers cet aménagement et que l'on ne se retrouve pas dans la voie en face de la MAFA avec un mur de commerces nouveaux. Il sera important que le projet architectural qui sera présenté un jour respecte le besoin de respiration de la MAFA qui sera un lieu d'accueil du public, et la proximité immédiate de la Marne (nous sommes sur un endroit stratégique) qui va supposer une bonne réflexion de fond sur l'aménagement architectural.



Dans le projet prévu, mais ce n'est pas l'objet de la délibération, même si c'est le point de départ d'un processus qui prendra plusieurs mois, vous avez une voie nouvelle de 8 mètres de large, située le long de la MAFA, qui devrait être une voie piétonne en continuité de la rue piétonne d'aujourd'hui, la rue Lefevre Maugras, qui est piétonne sur une partie.

La délibération en tant que telle est simple, c'est le début d'un processus important pour le centre ville de Château-Thierry, qui a fait l'objet d'une présentation à l'association des commerçants et à l'ensemble des commerçants lors d'une soirée récente à l'hôtel de ville et d'une présentation à la chambre de commerce et aux conseillers municipaux dans les jours derniers ; avez-vous des questions ?

**MME YONNET.-** Sur le projet, nous l'avons écrit, vous l'avez diffusé lors du document de rentrée, on aimerait savoir si vous avez élaboré un plan de développement global de la cité, dans le domaine architectural, de la voirie, son embellissement notamment, et celui du développement économique ? Si tel était le cas, le présenter aux commerçants, c'est très bien, aux élus, à la chambre de commerce, c'est très bien, il faut aussi le présenter à l'ensemble des citoyens, au moins pour que les uns et les autres puissent en débattre, et comme nous l'avons écrit, on a plus le sentiment que vous procédez aujourd'hui par petites touches que par un projet global ; je n'entends parler que de commerce, je suis très favorable au commerce, mais je trouve que l'on n'a pas suffisamment d'information au niveau de la ville dans son ensemble.

Pour nous, cela veut dire que sans ce projet global que vous pourriez présenter, le danger serait que vous ne puissiez corriger le développement anarchique que notre ville a subi jusqu'à maintenant ; nous souhaiterions que vous présentiez ce projet.

Pourquoi demander ce déclassement maintenant, alors que les projets viennent ensuite ? Nous préférierions que cela soit l'inverse ; vous parlez de périphérie et de centre ville, vous avez des idées, et pourquoi ne pas organiser à terme, une fois que tout aura été présenté, un référendum au sujet du développement global de la ville ? On vous l'a écrit.

**M. TURPIN.-** La remarque d'une vision plus globale et plus large paraît nécessaire et meilleure ; dans le projet présenté, il y avait une passerelle qui traversait la Marne et allait vers la place Thiers . Profondément, je pense qu'aujourd'hui, il faut faire quelque chose sur le centre ville, c'est une nécessité : les enquêtes des chambres de commerce l'ont indiqué, le commerce de centre ville représentait encore 11 % de l'ensemble de l'activité commerciale et aujourd'hui, c'est 8 % ; aujourd'hui, on est bloqué et il faut intervenir sur le territoire du centre ville ; cela avait été l'objet d'un débat important au niveau des élections municipales ; je pense qu'aujourd'hui, ce n'est pas le meilleur projet qui serait celui qui travaillera sur le bâti ancien, la partie de l'île ; l'impact qu'aurait pu avoir ce projet était plus fort et techniquement plus faisable ; on est là sur un certain nombre de difficultés : on est sur l'ancien lit majeur de la Marne ; on aura des coûts de construction importants ; les promoteurs viendront avec leur caleulette et les coûts de fondation seront en déduction de la qualité du bâti, c'est inévitable ; je l'ai rencontré sur Joussaume

Latour et il est difficile ensuite de faire les compromis. A Joussaume Latour, cela a été un compromis moyen : sur cette partie de ville, on ne pourra faire un compromis moyen, il faudra que cela soit une action de grande qualité, ce sera nécessaire.

Autre aspect : aujourd'hui, on est encore dans la situation de la voiture, pour se déplacer en centre ville, il faut un véhicule ; je n'ai pas été convaincu par le cabinet qui disait « on va supprimer 70 places », car on va en générer d'autres ; l'arrivée des commerces va générer 100 à 150 places en plus qu'il faut trouver, plus celles qui sont aujourd'hui supprimées ; cela pose un problème d'une ampleur différente ; je n'ai pas été convaincu quand le cabinet disait qu'il suffit de faire un parking payant de 50 places et que cela remplace 300 places ; c'est faux, j'ai interrogé des urbanistes, cela ne fonctionne pas comme cela ; une solution serait d'ailleurs de raisonner en terme de silos au-dessus des commerces, à condition que cela soit acceptable et esthétique et ce n'est pas sûr du tout.

Aujourd'hui c'est votre projet ; en même temps, il faut un projet pour le cœur de ville, on ne votera donc pas pour votre projet, on s'abstiendra ; ce n'est pas le meilleur, mais il en faut un et il faut avancer et je pose la question : quand ce projet pourra-t-il être réalisé ? Sachant que l'on aura encore des débats entre nous, on travaillera entre nous ; en particulier, la voirie qui sera faite le long de la MAFA indique une liaison forte à faire avec la place Jean Moulin ; il faudra que Jean Moulin aspire une grosse partie des véhicules ; on va vers une démarche plus globale ; on est là sur la place des Etats-Unis ; cela intègre la descente de l'avenue de Soissons, la place, son rôle, ce qu'elle va devenir, et derrière le rôle de Jean Moulin, plus les aménagements des allées car il faudra le faire, il faut une démarche plus large, plus globale aujourd'hui, pour être crédible ; en conclusion, cela ne paraît pas le meilleur projet, mais c'est le vôtre et vous êtes majoritaires ; donc, faites-le et allez au bout.

**MME YONNET.-** Nous ne sommes pas opposés au développement de l'attractivité de la ville, entendons-nous bien, mais j'émet des doutes aujourd'hui sur cette façon que vous avez de distribuer les choses par petites touches.

**M. BARDOUX.-** Sur le fait que cela soit une vision étriquée, c'est un projet important en tant que tel, cela s'inscrit dans une vision assez large, qui n'est pas forcément à la taille de la ville en elle-même, mais sur le centre ville, la présentation et l'étude commandées au cabinet d'urbanistes étaient sur l'hyper centre, essentiellement placé sur la rive droite sans ignorer la rive gauche et les problématiques de circulation piétonne ou en véhicule sur l'ensemble du centre-ville ; l'analyse présentée aux commerçants, représentants de la chambre de commerce et conseillers municipaux présents, était une analyse large sur l'hyper centre et permettait d'identifier des problématiques sur le stationnement, le fonctionnement et l'accès sur la place Jean Moulin, sur la place de l'hôtel de ville, etc. ; c'est un projet qui s'inscrit dans une vision globale et si l'on attend d'avoir les moyens et les financements pour un projet global, on pourra attendre longtemps ; notre démarche était de dire qu'il fallait un projet de grande qualité pour le centre-ville, l'emplacement en front de rivière, à côté de bâtiments anciens de qualité, à proximité et dans le

périmètre de bâtiments historiques, font que l'on a besoin d'un projet de qualité que l'on destine plutôt de commerce.

L'autre élément est que cet aménagement ne doit pas fermer des portes pour l'avenir, ce n'est pas demain ou après demain que l'on pourra avoir une nouvelle passerelle, c'est une bonne idée, rien n'est décidé à ce stade ; si l'on attend d'avoir pris cette décision pour faire la liaison entre la place des Etats-Unis et la place Thiers en face, le projet ne sortira pas ; il faut le faire de manière cohérente, dans une vision globale sur l'hyper centre, sans interdire des aménagements futurs ; l'urbaniste a intégré dans son projet une liaison plus forte que ce que nous avons entre les deux rives ; des aménagements sont en cours sur la partie étroite de la rue Carnot, la place du Maréchal Leclerc ; c'est l'ensemble du centre-ville qui nous intéresse, mais dans notre esprit, il faut aller par étape, et si cette première étape est bien faite, cela doit permettre d'enclencher sur d'autres étapes ; la passerelle est un exemple : avant la passerelle, il faut imaginer un aménagement sur le bord de Marne, on y travaille avec la communauté de communes.

C'est vrai que cela procède par petites touches mais dans une vision globale et quand on mettra bout à bout ce qui est prévu sur le bord de Marne avec la communauté de communes, ce qui est en cours de démolition sur la MAFA, les ambitions sur la pointe de la place des Etats-Unis, la réflexion et ce qui sera proposé pour améliorer la circulation routière aux abords du pont, tout cela est cohérent et participe d'une vision globale ; on sait bien que l'on ne pourra pas faire tout d'un coup et on y va par étapes ; il semblait prioritaire de commencer par un aménagement à but commercial, car c'est l'activité et l'attractivité économiques pour le centre-ville de Château-Thierry dont nous avons besoin.

**M. JOURDAIN.-** Vous avez fait le choix d'intervenir sur le centre-ville en commençant par la rive droite de la Marne, c'est un choix qui peut se justifier, ce n'est pas l'analyse que nous avons faite à l'époque, avec l'ensemble des partenaires que vous avez- vous-même cités ; l'idée était de travailler à la fois sur des questions d'attractivité, d'extension de surfaces commerciales sur l'autre rive, mais encore une fois, rive droite, rive gauche, vous avez je pense bien mesuré la pertinence du choix que vous nous proposez.

Ce qui me gêne plus est que l'on va autoriser le déclassement d'une place publique, et qu'est-ce qu'une place publique ? C'est une place que la loi nous permet d'affecter à l'usage du public, qui appartient au domaine public ; qu'allez-vous en faire ? Vous allez la déclasser pour la livrer à des intérêts privés sans que nous ayons de projet qui nous permette de dire : sur cet endroit, l'usage de cette place, le stationnement, les manifestations, la fête à Jean ... Où allez-vous mettre les forains maintenant ?

C'est son rôle de place publique, le Champ de Mars comme cela s'appelait avant et cela voulait bien dire ce que cela voulait dire ; aujourd'hui, vous nous demandez un blanc-seing en déclassant du domaine public, pour que des promoteurs immobiliers dont on connaît bien sûr le grand sens de l'intérêt général et de la philanthropie habituel, viennent et fassent des propositions, avec ou sans passerelle ; je demande à voir la passerelle, je serais heureux de pouvoir l'emprunter

un jour, qui passera au-dessus de l'avenue Jules Lefebvre et au-dessus de la Marne pour atterrir je ne sais où, Place Thiers peut-être, on verra ; il y a la passerelle quand même, le dossier a été présenté avec la passerelle ; elle n'existe pas ce soir mais le cabinet d'urbanistes l'a présenté avec la passerelle.

Cela rejoint ce qu'ont dit Madame YONNET et Monsieur TURPIN, vous nous présentez une procédure lourde de déclassement du domaine public, sur un terrain qui est inondable, qui va imposer des contraintes au promoteur, de construction, et auront-ils l'autorisation par la Préfecture de construire ? Cela reste à voir ... sans que nous ayons préalablement d'élément pour dire que, dans le fond, livrer cela aux intérêts privés justifie que l'on déclasse du domaine public ; on s'abstiendra sur ce déclassement mais encore une fois, on met la charrue avant les bœufs ; j'aurais souhaité que l'on ait au moins un cahier des charges de ce qui va être mis sur la place publique, pour que les promoteurs puissent être intéressés par ce projet ; il n'y a pas de cahier des charges et vous nous demandez un chèque en blanc ; j'espère que cela ne sera pas un chèque en bois !

**M. BARDOUX.-** C'est un dossier important, Monsieur le conseiller municipal, il ne faut pas faire de démagogie sur ces sujets ni désigner à la vindicte les promoteurs privés qui peuvent avoir un effet bénéfique pour notre ville à travers leurs investissements.

Madame YONNET et Monsieur TURPIN l'ont dit et vous le redites, sur le fait qu'il y avait et qu'il y a toujours d'autres projets d'aménagement qui sont possibles sur la rive gauche ; vous faites référence à l'immeuble dit Desson, qui malheureusement et ce n'est pas de notre fait, n'est pas dans le domaine public aujourd'hui, c'est un bien privé ; c'est le propriétaire de l'immeuble qui est le seul décisionnaire, pour savoir sur la base d'un projet présenté s'il accepte ou pas de vendre et à quel prix ; tant que le propriétaire de la parcelle dite Desson n'est pas prêt à vendre, vous ne pouvez rien faire sauf à engager une procédure longue qui se fera, mais dans un délai qui n'est pas compatible avec les besoins vitaux de relance de l'activité commerciale du centre-ville.

Sur la présentation que vous avez eue et de nombreux plans vous ont été présentés, montrant bien qu'il y avait une passerelle, cela montre qu'une réflexion globale existe ; ce n'est pas déclasser pour le plaisir de déclasser ; je voudrais préciser une chose : la délibération que nous prenons n'est pas une délibération de vente du terrain, nous déclassons du domaine public après enquête, qui démarrerait si vous votez ce texte, pour amener dans le domaine privé de la ville ; puis d'autres délibérations seront à prendre par le conseil municipal pour, si nous le souhaitons tous, sur la base de projets qui nous seront présentés, vendre la parcelle ; c'est la finalité du déclassement mais à ce stade, il est prématuré de présenter des projets architecturaux qui n'ont pas de sens ; il ne s'agit que de déclasser et soumettre ensuite une délibération pour vendre ce terrain et c'est au moment de la vente que l'on pourra discuter du bien fondé architectural.

**MME YONNET.-** Nous n'avons pas dit qu'il s'agissait d'un projet étriqué, je vous laisse la paternité de ce terme ; ce n'est pas du tout ce que l'on a dit tout à l'heure, on ne demande pas non plus d'attendre et pour ce qui concerne le groupe

Droite unie, les intérêts privés ne nous gênent absolument pas, ils peuvent aussi rentrer dans le cadre de l'intérêt collectif ; en revanche, nous maintenons, comme nous sommes tous très jeunes, que nous donner à imaginer la ville d'ici 20 ans nous intéresserait.

**M. TURPIN.-** Il ne faut pas opposer les projets tels qu'ils ont été exprimés tout à l'heure ; votre choix aujourd'hui est sur cette partie de la ville, dont acte ; il est sûr que la ville n'a pas les moyens financiers d'intervenir à la fois et sur la place des Etats-Unis et sur l'île ; ce n'est pas possible, les coûts publics d'intervention seront importants, quel que soit le projet qui aura été mis en place ; bienvenue au club ; certains disaient : « on laisse ce genre d'investissement au privé » et on découvre aujourd'hui que l'investissement public est primordial ; sans intervention publique, ce type de projet ne peut exister et être réalisé ; ce principe de réalité qui s'exprime aujourd'hui, c'est très bien, votre choix est celui-là aujourd'hui, il faut donc aller au bout ; c'est votre responsabilité maintenant, vous serez un jour évalués là-dessus en partie ; c'est votre démarche d'y aller ; cela n'aurait pas été la mienne ni la nôtre probablement.

Il y a le deuxième aspect des choses sur lequel je veux réfléchir et quel que soit le projet, le problème se serait posé, c'est qui seront les consommateurs ? C'est un vrai problème, en ce moment ; nous avons l'extension de 10.000 m<sup>2</sup> en périphérie de la ville qu'on a tous voulu, la crise économique est arrivée avec une perte d'emploi importante qui va continuer sur le sud de l'Aisne ; WAGON, c'est, sur trois ans, 200 emplois en moins ; on va ajouter des mètres carrés commerciaux et se pose aujourd'hui le problème, au-delà d'un projet global d'aménagement, d'urbanistes, d'un autre projet inévitable : quid du développement économique du sud de l'Aisne ? Dans le sud de l'Aisne, il faut des grandes zones d'activités, c'est nécessaire, aujourd'hui au niveau de la communauté de communes, on ne voit rien arriver, on a perdu un an et demi ; il est temps là-dessus et je le dis, que la communauté de communes reprenne en main ce type de dossier.

On m'a donné un morceau du journal « l'Union » où l'on indique que sur le fonds de revitalisation des territoires, on vient de débloquer 1 million d'€ sur le sud de l'Aisne ; ce doit être géré par le Ministre DEVEDJIAN et le Préfet ; c'est le moment ou jamais de remettre sur le tapis la création de zones d'accueil d'entreprises pour recréer de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la consommation ; si l'on ne fait pas cela, le projet que vous êtes en train de présenter, quelque part, ne fonctionnera pas.

**MME YONNET.--** Si par exemple nous acceptons le déclassement aujourd'hui, si le projet ne se fait pas, pourra-t-on reclasser ? C'est une question.

Monsieur TURPIN en parle, je voulais le dire tout à l'heure, je profite de le dire maintenant au sujet du territoire : sur le fonds de revitalisation, je souhaiterais dire que le groupe Droite unie et Madame VASSEUR sont particulièrement heureux que ces réseaux tissés entre le Gouvernement et la circonscription voient le jour ; vous avez cité Château-Thierry et je vais citer d'autres territoires qui ont été éligibles, et vont obtenir ces prêts car il s'agit de prêts ; je vous le lis exactement « à l'issue de ce comité, le comité national de suivi du fonds national de revitalisation des territoires a examiné le 22 septembre la candidature de nouveaux territoires ; à l'issue

de ce Comité, Michel MERCIER, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, Christian ESTROZZI, Ministre chargé de l'industrie et Laurent WAUQUIER, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, annoncent une enveloppe de prêts de 11,5 millions d'euros destinée à ceux de nos territoires connaissant des difficultés économiques : vallée de la Somme et Val de Nièvre, pour 1,5 million d'euros ; bassin d'emploi du Saint Quentinnois, pour un montant de 2,5 millions d'euros ; bassin d'emploi de Château-Thierry pour un montant de 1 million d'euros ; territoire de la Haute Marne pour un montant de un million d'euros ; territoire de Morlaix pour un montant de 1 million d'euros ; bassin d'emploi de Dreux : 2,5 millions d'euros ; territoire d'Issangeot, 2,2 millions d'euros ; cette enveloppe de 11,5 millions d'euros s'ajoute aux 29 millions d'euros déjà alloués par le CNS depuis le début de l'année ». Je finis le communiqué de presse : « la capacité globale de prêts du FNRT destinés au développement de l'activité (on vous rejoint là) et de l'emploi s'élève désormais à 40,5 millions d'euros au profit des 24 territoires » ; je pourrais vous donner la suite.

**M. TURPIN.-** Je pensais que c'était une subvention.

**MME YONNET.-** Non, ce n'est pas une subvention, c'est comme le reste, ce qui a été prêté aux banques, c'était bien des prêts aussi.

**M. LE MAIRE.-** Autres questions sur le déclassement d'une partie de la place des Etats-Unis ?

**M. VERCAUTEREN.-** Pourra-t-on reclasser après ?

**MME YONNET.-** Vous n'avez pas répondu.

**M. BARDOUX.-** Après ce vote, vous pourrez acheter des frites sur cette place, même si cela reste dans le domaine privé de la ville sans reclassement, vous pourrez continuer à vous garer et vaquer sur la place ; on pourra vous apporter une réponse technique que je n'ai pas ; notre objectif est que le projet se fasse et s'il ne se fait pas, rien ne change sur la place qui reste propriété de la ville.

**M. JOURDAIN.-** Si l'on déclasse ce soir, que cela n'aboutit pas, il faudra reclasser car sans cela, vous ne pourrez pas faire verbaliser sur le domaine privé de la commune ; le code de la route ne s'applique que sur des espaces publics.

C'est un détail, mais je suis très déçu que le fonds national ne nous fasse qu'un prêt ; d'ailleurs à qui ? De quoi s'agit-il ? On aimerait des informations très précises, car le prêt, en principe cela se rembourse et je suis très déçu.

**M. LE MAIRE.-** Je vous invite à aborder le problème à la fin du conseil municipal et Madame YONNET vous donnera les explications.

**MME YONNET.-** C'est un communiqué.

**M. LE MAIRE.-** Sur le déclassement, y a-t-il d'autres interventions ?

*(Aucune intervention)*

Avant de passer au vote, je voudrais me permettre de faire quelques explications complémentaires ou donner des précisions ; le débat est intéressant et légitime par rapport à l'importance de ce déclassement dans des perspectives de réalisation de surfaces commerciales ; je ne fais pas de distinguo entre l'intérêt général et la participation de partenaires privés qui vont investir sur cet espace, car la collectivité n'aura jamais les moyens et vous ne le souhaiteriez pas, de réaliser

une surface commerciale de plus de 1.000 m<sup>2</sup> ; c'est le rôle du privé ; ne mélangeons pas tout.

On peut dire qu'il est vrai qu'il y a plusieurs orientations dans le projet, mais je voudrais m'arrêter un peu, car si ce n'est pas une vision globale cela, il faudra que l'on me dise ce que c'est ; à travers le réaménagement d'une partie de cette place des Etats-Unis, du commerce, on pointe du doigt la ville de Château-Thierry en disant « vous êtes le mauvais élève du département de l'Aisne en nombre de surfaces commerciales en centre-ville » ; ce projet intègre le stationnement, une réflexion globale sur le stationnement sur toute la ville ; Monsieur PINTELON avec les commerçants va engager la réflexion ; il engage également une réflexion sur l'ensemble de la circulation, sur les transports collectifs, sur l'aménagement complet de la Berge de la Marne, cela a été dit, en partenariat, et vous avez une note qui montre que c'est parti, avec la communauté de communes avec l'urbaniste qui a travaillé sur ce projet ; je rejoins la réflexion de Monsieur TURPIN, même s'il met des différences ici ou là, la liaison avec le parking de la place Jean Moulin apparaît clairement, le réaménagement de la circulation sur la place des Etats-Unis apparaît clairement ; même si le phasage de ces actions est différent, la ville avec le soutien des collectivités territoriales aura besoin d'investir sur l'espace public, mais nous demandons une participation également aux investisseurs privés ; le projet ne laisse pas de côté la rue Carnot, pas du tout ; nous avons un projet fort ; nous pouvons le dire ici, les deux magasins qui étaient en attente depuis 5 ans, ca y est, c'est vendu, comme quoi on ne reste pas les bras croisés à attendre que cela se fasse.

Et le projet Desson, j'aurais aimé qu'il puisse être fait, mais vous avez un vendeur privé qui ne veut pas vendre et la collectivité locale, sur un bien privé, (j'entends de grandes leçons, on dit « attention aux financements public privé » et on met là un gros paquet d'argent) ... je ne sais combien on a donné à la SEDA déjà pour des études et rien d'autre ? 1.200.000 € pour des études et rien d'autre ; si les conjoints Desson demain se mettent autour de la table (et Isabelle JACOB ne ménage pas son temps) pour avoir un vrai projet avec eux sur cet espace, et demain, il y a une rencontre avec un grand groupe, on préfère que ce soit les autres qui investissent que la collectivité.

Ceci étant, la rue Carnot est une préoccupation et les commerçants nous le disent, on ménage les deux, on tire sur les deux ficelles à la fois ; le réaménagement de la place du général Leclerc, de la partie étroite de la rue Carnot, des espaces de stationnement, les négociations que vous avez commencé à mener depuis une dizaine d'années chez Chauvin, j'espère que nous vous dirons que l'on a réussi mais ce n'est pas facile ; donc oui, il y a une vision globale.

Après, ce qui me gêne, ce sont les arguments qui font apparaître que l'on ne connaît pas bien le dossier, quand on dit « attention aux inondations »... sur la place des Etats-Unis mais pas sur la place Thiers ! Ou : « attention aux fondations », sur la place des Etats-Unis mais pas sur la place Thiers ! Je vous rassure, la DDE, les services de l'état ont été associés ; on disait voici quelque temps autour de la table « vous ne pourrez pas faire, il y a des réseaux » ; oui il y a des réseaux et heureusement ; ils seront déplacés et pas aux frais de la collectivité ; le directeur

d'ERDF s'y est engagé ; il y a des arguments de fond et je respecte les différences, mais des arguments me gênent un peu ; ceci étant, chacun est face à ses responsabilités, dans un projet attendu par l'ensemble des habitants et même au-delà, pour conforter le centre-ville qui était en péril depuis plusieurs années.

Derrière tout cela, il faut du pouvoir d'achat pour aller dans les magasins et je rejoins la réflexion, mais vous donnez beaucoup d'importance à la Présidente de la communauté de communes ou au Maire de Château-Thierry, de pouvoir prendre une baguette magique et pouvoir déclarer : « entreprises, venez à nous » ; c'est l'affaire du gouvernement, des ministres du gouvernement ; je me félicite de ce million d'euros qui arrive ; mais nous organisons des réunions avec des responsables départementaux et le plan de relance, qu'est-ce que c'est sur notre arrondissement ? Rien !

Heureusement qu'il y a eu les 5 millions d'euros de la ville, encore plus de la communauté de communes et de l'ensemble des collectivités territoriales pour donner du travail aux petites entreprises, aux PME, aux artisans et entreprises du bâtiment ; c'est bien pour soutenir les entreprises.

Vous avez eu un propos très politique, Madame YONNET, je vous reconnais bien là, mais j'ajouterai également que Monsieur le sous préfet et vous n'étiez pas à la réunion dans le bureau de la chargé de mission du Ministre de l'économie à Bercy...

**MME YONNET.-** Je n'étais pas invitée, c'est normal.

**M. LE MAIRE.-** Vous auriez pu vous faire transmettre des renseignements par Madame la députée qui n'était pas là la première fois, mais l'était la 2<sup>ème</sup> fois ; c'est le sous-préfet qui s'est battu pour ce million d'euros.

**MME YONNET.-** Je transmettrai à notre députée.

**M. LE MAIRE.-** Personne ne laisse de côté ces crédits, je suis d'accord avec ceux qui se sont exprimés, j'aurais préféré des subventions aux entreprises du territoire, car la crise a été plus fortement ressentie chez nous ici.

En complément de cela, dans quelques jours, dans la zone de la Moiserie, vous verrez que les choses avancent ; le projet de bowling va sortir de terre ; la Poste va s'installer ; c'était des projets que vous aviez antérieurement souhaité en tant que réalisations, je ne sais si aujourd'hui vous y êtes toujours favorables ; à travers l'aménagement de l'accès de l'échangeur de l'autoroute A4, nous allons faire des économies avec la zone de l'étang, nous allons garder la sortie qui vient de Paris pour en faire une voie d'accès à l'autoroute ; on ne met pas tout sur la place publique mais on fait des choses ; certains nous reprochent de trop communiquer, à d'autres moments, on nous dit que l'on n'en fait pas assez ; sur ce projet de déclassement dans les jours qui viennent, en lien avec Messieurs GENDARME et BARDOUX, nous verrons comment mettre en ligne et que les habitants de Château-Thierry soient informés. On ne va pas organiser un référendum ; on peut en faire un sur des sujets vraiment qui nous concernent, comme la Poste, et je propose une votation citoyenne, nous en discuterons tout à l'heure ; vous pourrez nous faire part de vos points de vue, sur un espace sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, et je remercie celles et ceux qui ont déjà travaillé pour que nous puissions, avec tous



les services de l'Etat et cela n'a pas été facile, en arriver à cette proposition de déclassement qui n'est que le premier étage de la fusée ; le reste viendra en son temps avec la volonté que cela aille vite et vous pouvez compter sur nous pour que ce déclassement ne soit pas remis en cause et qu'à la fin de l'année prochaine, vous puissiez voir des grues en plus pour compléter ce qui sera fait avec la MAFA.

**M. TURPIN.-** Un point sur lequel je m'oppose vraiment, quand vous dites que l'emploi et le développement économique sont de l'initiative et de la responsabilité des politiques et du Gouvernement, ils ont leur part de responsabilité, mais l'initiative doit venir également des collectivités ; si elles ne sont pas hyperactives sur ce sujet, ni volontaristes, on verra passer des chalands sur la rivière ; si des entreprises sont venues sur Château--Thierry depuis une dizaine d'années, c'est que l'on a mené une politique volontariste qui n'est pas là aujourd'hui, je le regrette.

J'entends que vous abandonnez la zone de l'Etang, c'est de votre responsabilité, mais c'est gênant, car c'était le seul endroit où l'on pouvait accueillir des entreprises sur 100 ou 150 hectares ; ne me dites pas que vous allez créer des entreprises à côté de Blanchard, sur les terrains derrière ? Ce n'est plus possible, ou envisageable, à part 10 hectares autour, ce n'est plus envisageable pour le reste ; là-dessus, on n'est pas d'accord.

**M. LE MAIRE.-** Je me suis mal exprimé ou vous n'avez pas bien compris, mais la première partie de la zone des Etangs, la partie au sud de Tubes Est, pourra faire l'objet d'une commercialisation rapidement, sans avoir besoin d'engager des fonds ; c'est bien notre volonté de proposer des aménagements qui puissent être opérationnels rapidement ; on n'est pas là sur des grands discours, comme sur cet aménagement.

**M. TURPIN.-** On n'est pas sur de longs discours !

**M. LE MAIRE.-** Je ne suis pas d'accord du tout là ; on maintient la zone des Etangs sur des perspectives de réalisations concrètes ; il ne s'agit pas d'engager cela sur des dizaines d'années ; cela sera fait rapidement.

**M. BARDOUX.-** Je sou mets au vote la délibération de déclassement de la parcelle.

**Résultats du vote :**

***Pour : 27***

***Abstentions : 6***

## **12 – Modification du PLU – Zone UD entrée de ville Château-Thierry/Chierry Approbation du conseil municipal.**

**MME JACOB.-** Passons à l'entrée de ville Chierry-Château-Thierry ; nous avons eu l'occasion de débattre déjà sur le projet ex-NOVACEL, la friche industrielle qui se trouve avenue de la République, des débats publics ont été organisés, nous en avons parlé ici ; pour mener à bien ce projet, il a été nécessaire de préparer le travail par une délibération visant à modifier partiellement la zone UD, qui est dans le document, qui s'est trouvée sous zonée en Uda ; elle correspond aux surfaces de chez NOVACEL et aux surfaces qui se trouvent de l'autre côté de l'avenue de la République, le long de la voie ferrée jusqu'à la gare ; nous en avons

déjà parlé. Il n'y a pas de projet aujourd'hui ferme et définitif arrêté le long de la voie ferrée, mais à terme, il nous semblait important de réviser le PLU pour permettre sur cette zone éventuellement, si l'on trouve le financeur, la possibilité d'installer de l'activité tertiaire, des bureaux donc.

Dans ce cadre a eu lieu une enquête publique menée par Monsieur YVANES, je passe les détails des publications dans les journaux et l'organisation administrative ; je pourrais en donner copie si vous le souhaitez ; qu'en ressort-il ?

3 points étaient à l'objet de l'enquête publique, la première chose était de modifier le COS ; dans la zone UD, le COS est à 0,7, il nous semblait opportun de le passer à 1 ; cela veut dire chez NOVACEL par exemple où l'on a environ 12.000 m<sup>2</sup>, que cela donne la possibilité de construire en tout, rez-de-chaussée plus les étages, 12.000 m<sup>2</sup>, un mètre de surface pour un mètre construit ; la deuxième chose était la possibilité de passer de 7 mètres de hauteur au faîtage à 12 pour faire un étage de plus, c'est-à-dire se laisser la possibilité, s'il en était besoin, de passer de R+2 à R+3 ; le troisième point était la possibilité de réaliser des toits terrasses, ce que la zone UD ne permet pas actuellement et d'utiliser le zinc ; pourquoi ? Car UD est plutôt une orientation de type maison individuelle, c'est fort bien que cela le soit, mais pour la réalisation de projets d'ensemble, ce n'était pas tout à fait adapté.

Que ressort-il de l'enquête publique ? Deux personnes sont venues, une riveraine qui n'avait pas eu l'occasion de venir à la réunion publique pour avoir des informations, et COHESIS, qui indique qu'ils sont en cours de réalisation d'une étude de risque ; ils sont dans l'obligation, c'est l'Etat qui le leur impose, de réaliser une étude de risque qu'ils soumettent ensuite aux services de l'Etat qui rendront un avis.

En l'état actuel des choses, la surface de NOVACEL serait dans une zone 2 de risque moyen en cas d'explosion du silo ; un silo pareil si cela explose, cela fait des dégâts, c'est évident ; il est heureux que l'Etat puisse aussi se prévaloir ; l'enquête n'est pas terminée, il ne s'agit pas pour nous de nous substituer à l'Etat et de débattre du bien fondé ou non de l'affaire ; un arrêté préfectoral sera rendu, il se substituera et complètera si besoin est notre délibération.

Je vous propose aujourd'hui de pouvoir délibérer sur cette question du PLU avec la modification suivante « *le conseil municipal approuve le projet de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération, dit que cette délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité* » et je propose de rajouter « *précise qu'un plan des risques élaboré par la DRIRE lié aux activités de la société COHESIS imposera de nouvelles prescriptions sur la zone UDa créée* » ; avez-vous des questions ?

**MME BOUVIER.--** Pouvez-vous répéter ce qui sera ajouté ?

**MME JACOB.-** « *précise qu'un plan de risque élaboré par la DRIRE, lié aux activités de la société COHESIS, imposera de nouvelles prescriptions sur la zone UDa créée* » ; pourquoi ? Car nous ne les avons pas aujourd'hui ; il n'est pas forcément utile de le mettre sur un plan administratif, car un arrêté préfectoral primera sur ce que l'on pourrait prendre ici, mais c'est pour être transparent vis à vis

des personnes qui pourraient acquérir le terrain et s'y installeraient ensuite ; c'est de notre ressort d'être transparent et d'avoir un minimum d'honnêteté intellectuelle par rapport à cela.

**M. TURPIN.-** Surtout s'il y a une densité importante ; vous imaginez les soucis que cela pourrait représenter !

**M. JOURDAIN.-** Il me semble que le conseil municipal avait voté une délibération prescrivant la révision du PLU ?

**MME JACOB.-** C'est vrai.

**M. JOURDAIN.-** J'imagine qu'elle est en cours.

**MME JACOB.-** Elle n'a pas commencé, elle va commencer bientôt ; cela n'empêche pas que l'on fasse une modification partielle.

**M. JOURDAIN.-** Le cabinet d'étude a été retenu ?

**MME JACOB.-** Oui.

**M. JOURDAIN.-** Donc, il y a procédure de révision, de redéfinition de l'ensemble des règles d'urbanisme et cette modification vient par anticipation à la révision du PLU ?

**MME JACOB.-** On pourrait l'imaginer comme cela, on peut le faire à n'importe quel moment, vous le savez comme moi.

**M. JOURDAIN.-** C'est une modification par anticipation à la révision du PLU en cours.

**MME JACOB.-** C'est une modification partielle de la zone UD actuellement, permettant à des projets de voir le jour avant la modification du PLU.

**M. JOURDAIN.-** Je n'ai pas souvenir que nous ayons voté pour enclencher cette procédure de modification que vous nous présentez là, une délibération pour demander au Maire de le faire ; j'ai parfaitement le souvenir que nous avons voté la révision du PLU, pas que nous ayons voté d'autoriser le Maire à prendre un arrêté pour lancer l'enquête publique, etc. ; si tel est le cas, cette délibération est légalement critiquable, car je vous rappelle que pour les modifications comme les révisions, l'initiative en revient au conseil municipal ; je vous demande de vérifier cela ; d'autant plus que je pense qu'il aurait été préférable que l'on attende que l'enquête publique de risque soit achevée, que le Préfet ait pris son arrêté délimitant le périmètre où les risques sont susceptibles de nous empêcher de construire, avant de se précipiter pour modifier le PLU ; je suis d'accord sur le fond, pas tellement d'accord avec les toits terrasses, mais c'est un autre sujet, cela relève de la responsabilité du Maire ; mais je pense que nous nous sommes précipités, d'abord car cette délibération ne vise pas la révision du PLU, en second lieu car je n'ai pas souvenir que nous ayons délibéré sur cette modification à cet endroit précis de la zone UD, et enfin car il me semble que l'on aurait dû attendre que le préfet ait pris son arrêté concernant les risques.

**MME JACOB.-** Nous prenons note de vos remarques, je vais répondre sur un point, après consultation des urbanistes de SVP, il n'était pas utile de délibérer pour une modification partielle de PLU dans ce cadre ; vous ne perdez pas la mémoire, il n'y a pas eu de demande en ce sens ; avez-vous d'autres remarques ?

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**TRAVAUX**

**13 – Fonds départemental de solidarité (FDS) – Travaux de voirie 2008  
Demande de subvention au Conseil Général de l’Aisne.**

**M. REZZOUKI.-** C'est un reliquat de subvention sur des travaux qui avaient été inscrits dans le cadre du FDS sur l'année 2008, rue de la Banque, qui a fait l'objet d'une réflexion à ce moment ; au travers de cette délibération, on sollicite une subvention de 2.700 € au Fonds Départemental de Solidarité pour l'année 2008 ; nous votons.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**14 – Aménagement des réseaux Place des Etats Unis et rue Lefevre Maugras  
Approbation du projet de l’USEDA et participation financière de la ville.**

**M. REZZOUKI.-** C'est une demande de subvention pour ces travaux d'enfouissement sur la place des Etats-Unis et la rue Lefevre Maugras, qui n'a rien à voir avec le déclassement de la place des Etats-Unis ; c'est une opération classique d'enfouissement de réseaux ; vous avez le montant de l'opération spécifié, 125.000 € dont une part revient à la commune pour un montant de 56.376 € hors taxes.

**M. JOURDAIN.-** C'est le contraire d'une demande de subvention, car on s'engage à verser 56.000 € à l'USEDA.

**M. REZZOUKI.-** On va jouer sur de la sémantique.

**M. JOURDAIN.-** Ce n'est pas de la sémantique.

**M. REZZOUKI.-** On est bien sur la contribution de la ville de Château-Thierry, dans le cadre de la convention qui nous lie à l'USEDA, dans le cadre des enfouissements de réseaux à hauteur de 56.000 €.

**M. JOURDAIN.-** Ces crédits sont inscrits ou seront inscrits au budget ?

**M. REZZOUKI.-** Cette observation a été apportée en commission des travaux, pour cette opération, les crédits seront inscrits.

**M. JOURDAIN.-** « Seront », ils ne le sont pas ?

**M. REZZOUKI.-** Non, ils ne le sont pas.

**M. JOURDAIN.-** La délibération est inexacte, il faut mettre « seront ».

**M. REZZOUKI.-** Cela sera inscrit au budget communal 2010.

**M. JOURDAIN.-** Sur le prochain budget donc ; cela aurait pu être en 2014.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. JOURDAIN.-** Sous réserve de la modification, non pas « sont » mais « seront ».

**M. REZZOUKI.-** C'est bien noté.

## **15 – Aménagement des réseaux Cour du Haha – Approbation du projet de l'USEDA et participation financière de la ville.**

**M. REZZOUKI.-** Cette délibération précise la contribution de la ville de Château-Thierry dans le cadre de l'aménagement de la cour du Haha, à hauteur de 10.000 € hors taxes pour des travaux d'enfouissement préalable et préparatoires à la cour du Haha, pour laquelle on a rencontré des difficultés ; des parties sont privées, d'autres publiques, c'est toute la difficulté de savoir comment déterminer cette clé de répartition et qui prend en charge quoi ; l'objectif, avant de revenir devant les différents copropriétaires et propriétaires de la cour du Haha, c'est au moins de préparer ces travaux ; avez-vous des questions ? C'est inscrit au budget.

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **16 – Aménagement du réseau électrique basse tension Square Paul Doumer Approbation du projet de l'USEDA et participation financière de la ville.**

**M. REZZOUKI.-** Les travaux débuteront dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre, il s'agit de redonner le pendant de ce que l'on a déjà effectué en matière de travaux l'année dernière, de poursuivre sur la même nature, la mise en place de pavés ; avant de procéder à cet aménagement de surface, on engage les travaux d'enfouissement de réseaux ; dans le cadre de cet aménagement, on vous demande, au travers de la délibération, de voter la contribution de la ville de Château--Thierry à hauteur de 16.000 €.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **17 – Convention avec l'association Arbres.**

**M. REZZOUKI.-** La convention est déjà établie, nous la reconduisons avec l'association Arbres qui œuvre dans l'insertion socio professionnelle, qui intervient en complément des services espaces verts de la municipalité pour réaliser de l'entretien de l'espace public et particulièrement en matière de fleurissement et d'entretien des espaces verts ; je relis la délibération : « *l'association Arbres a été créée en 1994 pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiaires du RMI et autres minima sociaux ou en difficulté d'accès à l'emploi, employés dans une activité d'espaces verts et de réparation du petit patrimoine au services des collectivités, sous contrat CAE.*

*La ville de Château-Thierry souhaite confier à cette association des travaux de petit entretien des espaces verts, principalement des tâches de désherbage manuel » ; avez-vous des questions particulières ?*

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **18 – Travaux place Paul Doumer – Demande de subvention à l'UCCSA.**

**M. REZZOUKI.-** C'est une demande de subvention à l'UCCSA sur le projet d'aménagement Paul Doumer rappelé antérieurement ; le montant n'est pas encore forcément défini au niveau de l'UCCSA, cela se fera dans le cadre du Contrat Régional d'Agglomération ; on sollicite une subvention mais aussi une dérogation pour le démarrage des travaux par anticipation sur Paul Doumer.

**M. JOURDAIN.-** Si vous nous demandez une dérogation pour débiter les travaux, il faudrait au moins avoir un chiffrage des travaux ; si vous débutez les travaux avec une subvention demandée non pas à l'UCCSA mais au Conseil Régional, car l'UCCSA ne fait qu'instruire les dossiers, sans que l'on ait au moins un estimatif des travaux, c'est nous demander de signer un chèque en blanc sur le budget de la commune qui doit commencer à tirer très fort à mon avis ; j'attends avec gourmandise le compte administratif !

Quel est approximativement, pour que l'on soit un peu éclairé, le montant des travaux pour lesquels vous allez demander l'autorisation de commencer à exécuter avant l'arrêté de subvention ?

**M. REZZOUKI.-** L'opération de l'aménagement de la place Paul Doumer était inscrite au budget avec un montant précisé, les opérations étaient inscrites en tant que telles ; il est vrai que vous avez loupé une étape, vous n'étiez pas présent à ce moment ; le budget a été voté pour l'opération d'aménagement Paul Doumer.

**M. JOURDAIN.-** Rappelez le montant dans la délibération !

**M. REZZOUKI.-** 250.000 €, et au-delà du fait de voter une opération au budget, quand on y est, c'est également lancer une procédure de consultation des entreprises ; elle a abouti, on convoque la commission d'appel d'offres dans le courant de la semaine prochaine ; nous aurons le montant exact à ce moment ; l'estimation réalisée par les services techniques est d'un montant de 250.000 € ; c'était inscrit au budget.

**M. LE MAIRE.-** Cela apparaissait clairement dans le budget.

**M. JOURDAIN.-** Si l'on délibère aujourd'hui, il est légitime que cela soit rappelé dans la délibération ! Attendez !

**M. REZZOUKI.-** S'il n'y a pas d'autre observation, nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **INTERCOMMUNALITE**

### **19 – USEDA – Modification des statuts.**

**M. LE MAIRE.-** L'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne prend deux compétences importantes, qui pour l'avenir nous éviteront d'avoir les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui avec France Télécom, un ancien service public qui a été privatisé, pour lequel il est aujourd'hui impossible de faire venir un responsable de France Télécom sur le territoire ; c'est l'explication des retards sur Paul Claudel et les Nations, à la MAFA avec EDF.

L'USEDA veut prendre cette compétence avec France Télécom, premier point, et deuxième point, une communication électronique, c'est-à-dire mettre en place les tuyaux dans le cadre de la fibre optique ou des aménagements nécessaires ; c'est une bonne orientation je pense pour ce syndicat et je vous invite à ce que le conseil municipal puisse accepter ces modifications de statut ; avez-vous des interventions ?

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **20 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement par le SARCT.**

**M. LE MAIRE.-** C'est un rapport traditionnel sans vote, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement par le syndicat d'assainissement, syndicat qui fonctionne très bien et est très à l'écoute des consommateurs d'eau à travers une volonté très forte de maintien d'un prix de service le plus bas possible, quand on compare avec les autres syndicats, car le prix moyen est du montant de ce qu'on reverse à l'agence de l'eau en redevance, dont la redevance pollution et préservation de la nature ; le syndicat fonctionne très bien et je voudrais saluer le travail réalisé par les élus et le personnel ; le prix de la redevance est de 0,56 € le mètre cube, le prix moyen est de 0,88 € ; des travaux importants, mise en séparatif rue Claudel, la rue des Nations, un projet de remise en état de la canalisation qui traverse le pont de la Marne ; des travaux prévus dans la partie étroite de la rue Carnot, la partie avenue du Général de Gaulle où voici quelque temps, on a refait le revêtement, mais les cuves en dessous sont pourries, la cour du Haha également.

Avez-vous des questions à poser sur ce syndicat ? Il a un énorme projet : la reconstruction d'une nouvelle station d'épuration dont le montant est estimé entre 13 et 17 millions d'euros ; un appel à candidature a été fait, cinq entreprises retenues, les offres doivent être envoyées pour fin décembre et le choix fait pour le début de l'année 2010 ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

Je vous remercie de prendre note de cette communication.

## **CULTURE**

### **21 – Musée Jean de La Fontaine – Numérisation des collections – Demande de subvention à la DRAC et au Conseil Régional.**

**MME MAUJEAN.-** Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la décision de plan de financement de la poursuite de l'opération de numérisation et d'informatisation des collections des musées de Picardie, dont le Musée Jean de La Fontaine fait partie.

Cette opération permet la diffusion numérisée du patrimoine national par le biais du site officiel du musée et la mise en ligne des œuvres ; elle est rendue

possible avec le soutien de l'Etat et de la Région qui financent 21,10 % chacun de l'opération.

Le coût de la poursuite de la numérisation est estimé à 14.214 € HT soit 17.000 € TTC ; sur les 14.214 € HT, le Conseil Régional finance 3.000 € et l'Etat 3.000 € ; reste à la charge de la ville de Château-Thierry la différence plus la TVA soit 11.000 € ; je demande au conseil municipal d'approuver la poursuite de l'opération d'informatisation et de numérisation des collections du musée Jean de La Fontaine.

**M. JOURDAIN.-** Voilà un dossier bien présenté dans lequel il y a des chiffres ; je félicite l'adjointe à la culture et le service de la culture.

**MME MAUJEAN.-** Merci, Monsieur JOURDAIN ; je suppose que c'est approuvé à l'unanimité ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **22 – Avenant à la convention de partenariat avec le Calicot.**

**MME MAUJEAN.-** Une convention de partenariat a été signée en juillet 2007 entre la ville et la compagnie le Calicot, qui donne ses représentations au cinéma théâtre ; cette convention avait pour but de formaliser le soutien apporté par la ville à cette association dans le cadre de sa mission de service public de la culture ; le soutien financier sous forme de subvention est de 44.000 € par an.

Un avenant à cette convention vient aujourd'hui modifier l'article sur l'aide financière et prévoit de verser au Calicot une subvention complémentaire pour couvrir les frais de location ; il ne s'agit pas de doter l'association de moyens supplémentaires ; la location de la salle par le Calicot située au cinéma pour 10 séances annuelles était déjà directement payée par la ville au gérant pour 22.000 € par an ; il s'agit aujourd'hui, en accord avec l'association, de verser à partir du 1er octobre 2009 directement cette somme en la réduisant à 19.000 € afin que le Calicot puisse envisager d'autres lieux pour ses spectacles, offrant une meilleure qualité d'accueil, tout en réduisant les coûts de l'ensemble des frais de location de salle à la charge de la collectivité ; la saison artistique de l'association fonctionnant en année scolaire et le budget de la ville en année civile, la répartition de cette nouvelle subvention annuelle de 19.000 € se répartira comme suit :

- année budgétaire 2009 : 7.000 € déjà versés en avril,
- année budgétaire 2010 : 6.000 € en Avril et 6.000 € en juin.

Je demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Compagnie Le Calicot.

Avez-vous des questions ?

**M. JOURDAIN.-** Vous nous annoncez, si j'ai bien compris, que le Calicot ne va plus organiser ses représentations au théâtre Jean Cocteau, dans le cinéma théâtre ?

**MME MAUJEAN.-** Je n'irai pas jusque là ; le Calicot aura un budget de 19.000 € ; ou bien l'actuel gérant accepte de baisser légèrement ses tarifs auquel



cas elle pourra rester, mais si ce n'est pas le cas, elle ira vers d'autres lieux à des tarifs plus bas.

**M. TURPIN.-** C'est 19.000 € et le coût avant était de combien ?

**MME MAUJEAN.-** 3.000 € plus cher.

**M. TURPIN.-** Vous ne pouviez pas négocier en direct avec le gérant ?

**MME MAUJEAN.-** J'ai rencontré Monsieur TEPAZ qui a priori conserve les montants actuels de location.

**M. TURPIN.-** On va supprimer une ou deux séances ?

**MME MAUJEAN.-** Elle pourra avoir un accueil dans des qualités égales dans d'autres salles de l'arrondissement ; je rappelle que c'est en accord avec le Calicot.

**M. JOURDAIN.-** Je rappelle que ce dispositif, d'une part permettait au Calicot de travailler dans de bonnes conditions, c'est-à-dire d'offrir désormais deux représentations par spectacle, car il avait su créer et fidéliser un public, qui aimait bien venir en centre-ville et pouvoir dîner avant ou après le spectacle car il était précisément en centre-ville ; par ailleurs, le coût de location de la salle qui était versé à l'entreprise de cinéma, au gérant comme vous le dites, à la société d'exploitation, était une manière pour la commune de soutenir un acteur culturel majeur en centre-ville qu'est le cinéma théâtre.

On voit bien que derrière cette présentation de dossier, la municipalité estime que 22.000 € est trop cher, qu'il faut aller à 19.000 € ; je veux bien, tout est toujours trop cher, néanmoins si l'exploitant avait fixé ce prix, c'est parce que son activité sur le plan économique a besoin d'être soutenue ; nous avons craint à un moment donné que le cinéma ne ferme et ne mette les clés sous la porte ; le soutien apporté de cette manière lui a permis de tenir le coup à des époques plus difficiles, et d'autre part, Monsieur TEPAZ avait réalisé d'importants travaux de rénovation de toutes ses salles, pour créer notamment la salle, plutôt de théâtre, dite Jean COCTEAU, et assumait seul la charge des remboursements d'emprunt, alors que le bâtiment appartient à la commune.

En conséquence, pour le Calicot, et par l'intermédiaire du Calicot, le conseil municipal a, toujours à l'unanimité, accepté de verser cette somme ; c'était une manière de soutenir le cinéma théâtre ; en quelque sorte, même si le dossier est bien présenté, vous nous annoncez que la commune envisage de moins soutenir le cinéma théâtre.

**M. BARDOUX.-** Sur la partie financière, le sujet ne se présente pas comme vous l'avez présenté ; si l'on regarde les chiffres qui chaque année venaient sur le budget de la ville pour, comme vous dites, soutenir le cinéma théâtre, moi j'appelle ça des dépenses courantes de location de salle dans le cadre d'une convention qui nous lie avec le cinéma théâtre ; on a assisté depuis 5 ans à une très forte augmentation de ces frais de location ; le problème auquel on est confronté est que la ville n'avait aucun moyen de contrôle des factures présentées ; on n'avait aucune idée du type de prestation ; on était facturé pour une prestation que l'on ne connaissait pas et l'acteur qui connaissait la salle et connaissait bien la prestation n'avait pas copie de la facture et n'avait aucune manière de la discuter et négocier au préalable.

Pour mettre un frein à la forte augmentation des dépenses de fonctionnement sur le budget de fonctionnement, il semblait plus logique que l'acteur qui utilise le cinéma théâtre soit celui qui reçoit la facture et l'honore, et qu'il puisse juger si la facture est en rapport avec la prestation servie ; cela a démarré ainsi.

**M. JOURDAIN.-** Sans problème.

**M. BARDOUX.-** Maintenant que le Calicot a la maîtrise complète de son budget artistique (qu'il a toujours eue) et son budget de location de salle, libre à lui de choisir les emplacements qui correspondent le mieux à son public ; s'il estime pouvoir rester dans de bonnes conditions sur le cinéma théâtre, aucun problème, s'il veut de temps en temps faire profiter son public fidèle d'un autre lieu, il peut le faire ; il l'a fait par le passé, des représentations inaugurales de saison se tenaient au Palais des Rencontres ; s'ils veulent le faire à la nouvelle salle de Brasles équipée, ils auront la maîtrise complète de A à Z de la prestation proposée ; ni la ville ni le Calicot ne veulent se désengager du cinéma théâtre ; dans l'esprit de Monsieur TEPAZ, cela marche tellement bien qu'il voudrait dans cette salle retrouver des places supplémentaires en rajoutant des sièges ; il n'est pas dans une logique négative mais assez offensive sur l'offre cinéma sur Château-Thierry qui fonctionne bien et il n'est pas opposé à ce mécanisme du tout.

**M. TURPIN.--** C'est un sujet marginal, c'est entre 19.000 et 22.000 € mais c'est symbolique et fort ; on parlait tout à l'heure du renforcement du centre-ville, et d'y faire venir de l'activité ; on a là une activité intéressante, importante, les gens ensuite consomment, vont au restaurant, etc. ; il y a d'autre part un soutien important à une activité culturelle commerciale riche ; n'oubliez pas qu'il y a des villes de la taille de Château-Thierry qui n'ont plus de salle de cinéma et vous freinez cela symboliquement en prenant cette décision ; c'est marginal mais symboliquement, vous venez contredire ce dont vous parliez tout à l'heure, de renforcer l'attractivité du centre-ville : c'est bien marginal, on est d'accord mais c'est un symbole quelque part ; qu'est-ce que cela signifie ?

**M. BARDOUX.-** C'est symbolique de notre volonté de mettre un frein à des augmentations de dépenses quelquefois irraisonnées ; on saura maintenant voter chaque année le budget que l'on donne au Calicot pour la location de salle ; c'est sous contrôle du conseil municipal ; aujourd'hui, les dépenses n'étaient en aucun cas contrôlées.

**M. TURPIN.-** En ce cas, il fallait partir de la somme existante de 22.000 € et non 19.000 € ; il y a volonté de réduire ; d'accord, vous n'aviez pas de moyen de contrôler, mais il aurait fallu partir de la même somme, ce qui aurait été logique ; on aurait mieux responsabilisé tout le monde, on ne froissait personne et symboliquement, cela parlait de la défense de ce que l'on évoquait tout à l'heure ; on a le sentiment que l'on veut resserrer les boulons, serrer la vis d'une activité culturelle et commerciale qui existe ; c'est dommage même si cela est symbolique.

**M. BARDOUX.-** On incite le Calicot sur une de ses représentations de l'année, sur l'ensemble des programmations annuelles, à utiliser s'ils ne sont pas en capacité d'avoir le cinéma théâtre, un autre lieu qui peut être un lieu municipal.

**M. LE MAIRE.-** Le débat est compliqué mais la délibération est simple et fait l'unanimité des parties prenantes, Monsieur TEPAZ est d'accord, la Présidente du Calicot est d'accord ; que va-t-on chercher ailleurs ?

**M. JOURDAIN.-** Madame MAUJEAN a dit que Monsieur TEPAZ n'était pas d'accord avec la baisse.

**M. LE MAIRE.-** Je l'ai rencontré, il n'est pas opposé, le Calicot aura la liberté de négocier avec et d'utiliser la salle éventuellement ; s'il y avait une crise du cinéma, si la place de l'hôtel de ville était vide tous les soirs, vous auriez raison et je souhaite que cela puisse durer, mais ce n'est pas le cas ; Calicot ou pas, la place de l'hôtel de ville grâce au cinéma est pleine le soir : je suis très heureux d'avoir entendu que Monsieur TEPAZ honore les annuités d'emprunt suite aux travaux qui ont été réalisés ; il est venu me voir et peut-être que dans les semaines ou mois qui viennent, nous soumettrons un projet de réhabilitation, de rénovation, d'extension du cinéma et on n'est pas sur ce projet pour quelques milliers d'euros ; j'espère que l'on sera unanime pour soutenir ce projet qu'il veut monter en partenariat avec la collectivité ; c'est là-dessus qu'il nous attend et sur la délibération proposée, ne nous faites pas de procès d'intention d'attaquer le Calicot ou le cinéma théâtre ; ramenons les choses où elles sont ; un contrôle de gestion a été fait par Monsieur BARDOUX de manière transparente avec l'association, une discussion, vous êtes certains élus à être proches des animateurs et animatrices de l'association, il n'y a pas l'ombre d'un doute ou d'une critique par rapport à cette délibération.

**M. TURPIN.-** Dont acte, mais on a entendu tout à l'heure que Monsieur TEPAZ n'était pas d'accord avec la négociation, c'est pourquoi on a ainsi réagi ; si vous dites maintenant qu'il y a accord tripartite entre la ville, Monsieur TEPAZ et l'association le Calicot, il n'y a plus de débat possible.

**M. LE MAIRE.-** Vous pouvez voter contre.

**M. TURPIN.-** Ce n'est pas ce qui a été présenté tout à l'heure.

**MME MAUJEAN.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 27**

**Abstentions : 6**

## **SPORTS**

### **23 – Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.**

**MME DOUAY.-** Par délibération en date du 30 mars 2009, le conseil municipal a décidé un premier versement aux clubs sportifs employant un salarié, afin de leur donner une trésorerie suffisante ; il convient donc aujourd'hui de prendre une délibération pour adopter la répartition de l'aide et autoriser le versement du solde. Une répartition a été proposée par la commission des sports le 24 septembre 2009, que vous avez au dossier ; elle concerne le Football CTFC, le Karaté Do, la natation, le tennis, le basket, l'IEC Football et le tennis de table.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le conseil municipal à verser l'aide de 22.300 € selon la répartition qui a été proposée et est mentionnée sur vos dossiers, et je précise que les crédits sont inscrits au budget communal.

**MME YONNET.-** Peut-on revoter ligne par ligne ?

**MME DOUAY.-** Football CTFC, 5.000 € avaient été versés le 30 mars, il reste 3.150 €, ce qui fait 8.150 € pour l'année.

**MME YONNET.-** On peut faire plus simple ...

**M. LE MAIRE.-** On peut accepter à votre demande de voter ligne par ligne.

**MME YONNET.-** C'est oui au reste, sauf le foot.

**M. LE MAIRE.-** Vous votez contre le Château-Thierry Football Club ?

**MME YONNET.-** Oui au karaté, à la natation, au tennis, au basket et tennis de table et non aux deux clubs de foot ; c'est plus rapide comme cela ; nous restons égaux à nous-mêmes.

**MME DOUAY.-** Nous votons.

**Résultats du vote :**

***Pour les 2 clubs de football : 31 voix pour et 2 voix contre (Droite Unie)***

***Unanimité du Conseil municipal pour les autres clubs.***

**24 – Subventions 2009 aux clubs sportifs.**

**MME DOUAY.-** Une somme de 80.340 € a été votée pour être répartie entre les clubs sportifs lors du premier budget primitif ; la commission des sports a été réunie le 25 mars 2009, elle a étudié la répartition de ces subventions pour un montant de 34.535 € ; par délibération en date du 30 mars 2009, le conseil municipal avait décidé d'attribuer 50 % de la somme versée aux clubs en 2007, d'octroyer le solde de la subvention après étude des dossiers de demande de subvention ; le solde de la répartition a été étudié le 24 septembre 2009 par la commission des sports ; vous avez la répartition sur votre dossier, elle a été recalculée, revue, réétudiée en commission des sports ; avez-vous des questions ?

**MME YONNET.-** Nous avons voté pour ces lignes mais pas pour l'emploi d'un salarié sur les deux clubs, nous restons sur la même ligne mais je souhaiterais dire au nom de notre groupe que nous sommes ravis car nous avons vu un article dans l'Union au sujet des indicateurs ; nous sommes ravis qu'au bout d'un an, nous ayons obtenu le fait que l'on ait travaillé sur des indicateurs pour l'octroi des subventions.

**MME DOUAY.-** Les critères ont été revus et étudiés ; cela a été pris en compte, nous pouvons voter.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**25 – Aéroport du Champ Cadet – Avenant au bail emphytéotique au profit de l'Aéroclub de Château-Thierry.**

**MME DOUAY.-** L'aéroclub de Château-Thierry a demandé de modifier la durée du bail emphytéotique conclu en 1986, pour un terrain situé à l'aéroport du Champ Cadet ; Maître Carcelle a donc adressé à la ville un projet d'avenant qui vient

prolonger la durée initiale du bail de 45 à 59 ans ; les autres clauses demeurent inchangées ; je vous demande de bien vouloir accepter le projet d'avenant conclu avec l'aéroclub et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ; les frais seront à la charge du preneur ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

Nous pouvons voter.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **EDUCATION JEUNESSE**

### **26 – Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.**

**M. BEAUVOIS.-** Elles sont réparties en 5 domaines : la citoyenneté et participation des habitants, l'amélioration du cadre de vie de la population, les actions de prévention, l'action en direction de la jeunesse et le renforcement des services de proximité. Vous avez pages 41 à 46 le détail de l'utilisation des subventions, et à la dernière page, vous avez un récapitulatif ; avez-vous des questions sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine ?

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **27 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Répartition des subventions.**

**M. BEAUVOIS.-** Toutes les subventions n'avaient pas été utilisées, il y a eu un deuxième appel à projets et on soumet 4 projets : la sortie au stade de France de l'IEC, la sortie familiale de l'association Clef pour tous et le forum pour l'emploi de la maison de l'emploi et de la formation du pays du sud de l'Aisne ; avez-vous des questions ?

*(Aucune intervention)*

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. LE MAIRE.-** Nous avons une liste de remerciements auxquels on joint les remerciements de la Présidente de l'association ASATANA, qui a engagé les travaux de remise en état des canalisations et d'assainissement ; nous avons reçu aujourd'hui ses remerciements ; nous avons reçu voici quelques jours le responsable technique de Madagascar qui est venu nous voir, les travaux sont partis ; elle est très reconnaissante à l'égard du conseil municipal et des partenaires privés qui ont également soutenu cette opération.

Manquent à cette liste les responsables de l'entreprise PGM Couesnon, avec qui nous avons organisé une manifestation dans le cadre de la journée du patrimoine dans leur entreprise avec le soutien de Elise Hardy, artiste photographe, mais surtout par rapport au savoir-faire de cette entreprise qui connaît des

difficultés ; j'espère que les dispositifs financiers mis en oeuvre par l'Etat pourront soutenir cette PME de 10 salariés qui souffre de ne plus avoir de commande de l'Etat dans le cadre des fanfares militaires, elle n'a plus de commande du tout et elle a apprécié ce partenariat qui a entraîné la visite de 670 personnes au cours de la journée ; nous avons en perspective d'aller plus loin dans le partenariat, elle a envoyé une lettre très chaleureuse concernant ce partenariat.

Je voudrais qu'on puisse voter sur deux motions et d'abord sur la poste ; Bernard MARLIOT, qui a passé pas mal de temps dans les bureaux de la Poste, dira un mot, puis nous suspendrons la séance et laisserons la parole à un représentant du collectif, un syndicaliste postier, qui nous fera part de sa proposition de motion.

**M. MARLIOT.-** Dans la situation que connaît actuellement la Poste, cela montre bien le désengagement de l'Etat vis-à-vis du service public en général ; après EDF, France Télécom, c'est la Poste actuellement qui est sur la sellette ; cela va donner des effets négatifs que l'on sait au niveau de l'emploi et du moral des fonctionnaires : j'ai fait toute ma carrière dans ce service ; cela me tenait à cœur ; j'indique le projet de motion, et Monsieur LEFEVRE, qui fait partie du collectif de défense de la Poste, nous en donne connaissance.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LEFEVRE est salarié de la Poste, membre du collectif et syndicaliste.

*(La séance est suspendue à 21 heures 40 et reprise à 21 heures 50)*

### **Motion contre la privatisation de la Poste**

*Considérant l'importance des services publics comme facteur de cohésion de la société en ce qu'ils permettent à tous d'avoir accès à des services fondamentaux. Le service postal appartient à tous les citoyens, ils doivent pouvoir décider de l'avenir de La Poste par un référendum.*

*Considérant que les différentes privatisations ayant eu cours ces dernières années font peser de graves dangers sur les services publics, notamment sur les services publics communaux.*

*Sacrifiant l'intérêt général à l'aventure spéculative, le gouvernement, principal actionnaire, soutient le projet de transformer La Poste en société anonyme avec l'ouverture de son capital aux privés ; cela s'appelle une privatisation qui ne dit pas son nom.*

*Considérant que ces désengagements de l'Etat vont en effet aboutir à libéraliser des services publics de base et à empêcher toute intervention des Pouvoirs Publics dans l'organisation et le financement de ces services, à l'instar des aides aux personnes âgées, du ramassage des déchets, de l'enseignement communal, des soins hospitaliers, de la distribution d'énergie ou encore de l'eau.*

*Les cas les plus significatifs sont France Télécom, Gaz de France, EDF et maintenant La Poste est menacée ! Et nous avons pu mesurer sur nos territoires combien les privatisations de ces services pénalisent les collectivités locales mais aussi, par voie de conséquence, les habitants.*

*Ce service postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité.*

*Plus de 6.000 bureaux, sur 17.000, ont été transformés en «partenariats» et plus de 50.000 emplois ont été supprimés depuis 2002, ceci se traduisant par un dysfonctionnement des services, des horaires de levées différées, des files d'attente qui s'allongent aux guichets.*

*Nous considérons que le service postal est celui qui participe le plus au maintien du lien social dans les villes comme dans les campagnes. C'est une attaque contre une réalité vécue, celle d'un service ouvert à tous, efficace, garant de proximité et jouant un rôle social essentiel ! La Poste ne doit pas être une entreprise comme les autres ! Sa vocation première, sa raison d'être est le service public national ! Propriété de la collectivité, selon la constitution de la République.*

*Il est impensable que l'on puisse décider de l'avenir de La Poste sans consulter ses véritables propriétaires, les citoyens.*

*Changer le statut de cet établissement public va en faire la «proie» de la finance et mêmes causes mêmes effets, aboutir à une situation de précarité des emplois telle que celle que connaît actuellement France Télécom, malgré les assurances données lors de la privatisation. Nous voyons bien qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré une baisse de la qualité de service.*

*Considérant qu'une telle évolution empêcherait les communes d'assumer toute une série de services qu'elles assument aujourd'hui au profit de la population et qu'elle entraverait sérieusement l'action de ces pouvoirs démocratiques de base,*

*Considérant que ces renoncements de l'Etat de ses services publics les jettent dans la tourmente des intérêts financiers, dont seule la stricte rentabilité est le moteur essentiel, la municipalité organisera avec les instances syndicales une consultation locale le 3 octobre 2009, à défaut d'un référendum national, puisque le gouvernement ne semble pas vouloir l'organiser sur le thème du service public.*

*Pour tous ces motifs, le conseil municipal de Château-Thierry :*

*APPROUVE la création du collectif national de mobilisation contre la privatisation de la Poste et pour l'ouverture d'un débat public et un référendum sur le service public postal,*

*S'OPPOSE à la libéralisation des services publics programmée que nous considérons devoir rester dans le domaine public,*

*DEMANDE au gouvernement d'organiser dans les meilleurs délais un référendum sur le service public*

*SE DECLARE solidaire des salariés de la Poste en lutte pour la défense du service public qu'ils incarnent parfaitement, malgré les restrictions qu'ils subissent dans l'exercice de leur mission.*

*S'INSCRIT dans le mouvement de mobilisation du comité national contre la privatisation de la Poste.*

**M. LE MAIRE.-** Merci pour cette lecture ; votre participation en tant que salarié de la Poste, syndicaliste et membre du collectif est un moment fort de cette assemblée, le débat est ouvert avant le vote.

**M. JOURDAIN.-** Nous nous associerons pleinement à ce vote pour toutes les raisons indiquées par la lecture de la motion et qui figurent dans son corps ; je voudrais insister sur les effets néfastes, catastrophiques, dramatiques, que ce type

de privatisation risque d'amener pour le management, comme ils disent maintenant ; France Télécom et la Poste, c'était jusqu'à pas très longtemps la même entreprise, c'est une entreprise qui a permis à la Libération la mise en place, le renforcement du service postal, avec tous ses aspects de service public et à l'époque la mise en place du téléphone en France faite en un temps record.

Pour des raisons auxquelles, contrairement à ce qu'il dit, le Gouvernement n'est pas contraint, il a choisi de libéraliser et privatiser toutes ces entreprises ; après France Télécom, c'est le tour de la Poste comme cela a été dit ; je voudrais que l'on ait conscience de la gravité de ce qui se passe à France Télécom et qui risque demain de se passer à la Poste ; car ce sont bien les objectifs de rentabilité, de productivité, de concurrence à l'extérieur et entre les agents qui ont conduit les salariés de France Télécom dans cette situation de désespérance collective et personnelle : 24 suicides en un an ; on ne peut pas, comme le fait le Président directeur de France Télécom, dire qu'il y a une mode des suicides, on ne peut pas accepter que la responsabilité de l'entreprise privatisée soit éludée comme cela l'est actuellement, et par les Pouvoirs Publics et par les dirigeants eux-mêmes.

J'aurais envie de dire quelque chose ce soir : je n'ai pas envie que la Poste et les salariés de la Poste suivent le même sort que les salariés de France Télécom ; je ne reviendrai pas sur le service public, tout a été très bien dit, je ne voudrais pas que demain les salariés de la Poste se trouvent dans la même situation de mise en concurrence les uns avec les autres, qui est dans l'essence même de la privatisation, et qui a conduit à ce type de management, car c'est inadmissible dans un pays comme le nôtre ; aujourd'hui je ne comprends pas, cela me révolte dirais-je même, que le PDG de France Télécom puisse continuer de rester en fonction ; le moindre de son honneur eut été de démissionner et ce gouvernement serait bien inspiré de lui demander de le faire.

Pourquoi raccrocher ce propos à cette motion ? C'est qu'à mon avis, la privatisation va nous conduire exactement à la même situation dans quelques années.

**MME YONNET.-** Pour notre part, nous ne participerons pas au vote ; bien évidemment, j'entends et ne peux qu'être d'accord sur ce qui se passe chez France Télécom, c'est effectivement affligeant, mais nous ne participerons pas car le discours sur le privé est non admissible pour moi ; c'est élever le public contre le privé, alors que nous sommes dans certains secteurs d'activité dans l'ère de la mutualisation ; les propos me choquent, même si je comprends votre inquiétude et que nous sommes d'accord sur ce qui s'est produit à France Télécom : c'est lamentable ; mais ce discours qui sous-tend une haine, je ne peux l'admettre et nous ne participerons donc pas à ce vote.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous d'autres remarques de la part des élus ? Je ferai voter puis donnerai la parole de nouveau à la salle ; dans notre esprit, il n'y a pas d'opposition entre privé et public, comme on l'a vu tout à l'heure pour la place des Etats-Unis, mais si quelqu'un met tout en oeuvre pour opposer les salariés les uns aux autres et vouloir faire la peau au public, c'est quand même bien ce gouvernement ; quand on va porter haut et loin les 30.000 suppressions



de postes qui sont dans les perspectives pour l'éducation nationale, pardonnez moi, Madame YONNET, mais je ne peux pas être d'accord avec vous.

Je remercie Bruno BEAUVOIS et Omar FENARDJI d'avoir engagé cette action de votation citoyenne et de mettre tout en oeuvre pour pouvoir avoir une action collective ; je formule mon regret par rapport à la situation qui est grave, et ce n'est pas seulement une vue de l'esprit, c'est par rapport à ce que vivent les salariés de la Poste au quotidien, les augmentations de tarifs que nous avons subies depuis pas mal de temps, ils agitent l'épouvantail de la privatisation mais non, c'est la réalité, c'est toujours plus à la Poste et c'est toujours plus cher pour les usagers ; on a donné, assez donné pour EDF, pour France Télécom, pour GDF, et on voit où cela nous mène ; il est temps qu'il y ait une réaction et j'aurais souhaité une réaction collective, ensemble, unis pour aller à la bataille ; nous avons reçu des demandes d'information de villes comme SOISSONS, demandant comment nous organisons la votation citoyenne ; ce sera le 2 et le 3, et je souhaiterais que le Gouvernement puisse entendre ; il a le droit d'avoir la politique qu'il veut, mais il pourrait demander l'avis aux Français ; cela pourrait faire l'objet d'un véritable référendum.

Faisons voter cette motion, elle est importante par rapport à une orientation politique, la crise qui vient de se passer nous dit « arrêtons la libéralisation, la privatisation à tout crin » et on en remet là une louche ; du point de vue de mon éthique politique, c'est inacceptable et pour le territoire, pour les salariés, pour les gens qui veulent un véritable service public, cela a été rappelé, ils le vivent au quotidien, l'angoisse des six jours de distribution, des personnes âgées ; ils se disent « le samedi, cela passera à la trappe », et on aura l'augmentation des prix d'envoi.

J'ai compris votre refus de vote, je mets au vote cette motion.

**Résultats du vote :**

**Pour : 31**

**Non participation au vote : 2 (Droite Unie)**

*(La séance est suspendue de 21 heures 50 à 21 heures 55)*

**M. TURPIN.-** Je rajoute sur la libéralisation des prix des prestations dans ce domaine que ce dont on s'aperçoit aujourd'hui est que l'on voit des entreprises privées prendre des marchés plus faciles et plus rentables, en particulier dans les grandes zones urbaines ; on les voit complètement délaisser les zones rurales, les laisser dans les mains de la Poste à qui on dira un jour « vous n'êtes pas rentable, que faites-vous maintenant ? » ; il y a un piège dans la libéralisation du système, ces entreprises n'iront pas desservir les villages du fin fond du Massif Central ou les zones rurales autour des gros bourgs ; c'est un système vicieux qui se met en place ; aujourd'hui, quelque part, on ne donnera pas à la Poste les moyens de fonctionner correctement dans un système concurrentiel ; elle aura les plus mauvais morceaux, vous aurez les parties les plus dures et on vous demandera une productivité de plus en plus forte.

**M. REZZOUKI.-** C'est le principe même de la réforme hospitalière où l'ensemble des investissements très lourds sont maintenus et conduits par les

centres hospitaliers publics et on laisse les activités plus rentables au privé ; c'est le même principe et je vous rejoins complètement.

**MME YONNET.-** Vous auriez dû venir hier soir ; il y avait le rapporteur de la loi.

### **Motion sur la décentralisation**

**M. LE MAIRE.-** Maintenant un projet de motion que je vous présente personnellement, qui va tout à fait dans le sens que l'on vient d'exprimer, de la préservation d'une certaine conception de la vie publique et du service public ; deux projets du gouvernement remettent en cause l'action des collectivités territoriales ; l'un concerne l'organisation des territoires et l'autre la réforme de la fiscalité locale, deux lois importantes qui sont en discussion actuellement et qui feront l'objet de débats très forts et notre territoire, notre collectivité doit être partie prenante de ce débat en souhaitant qu'il puisse aboutir à ce que ces projets de loi soient ou abandonnés ou amendés.

D'abord, le projet de suppression de la taxe professionnelle qui ne répond qu'à un argument électoral et politique, on veut faire vite, sans prendre en compte les tenants et les aboutissants, pour faire plaisir ; cela nécessitait peut-être d'autres discussions, d'autres perspectives, mais on balaie tout d'un revers de main, en disant « demain on va aboutir à ce qu'il y ait un transfert vis-à-vis des impôts ménages » ; ce sont les habitants qui vont payer les cadeaux qui seront faits sans contrepartie, même s'il était nécessaire de revoir la taxe professionnelle à travers la partie des investissements, mais pas à la hussarde comme c'est fait ; c'est un coup bas pour les finances des collectivités territoriales ; l'organisation territoriale telle qu'envisagée est une réduction des finances ; c'est couper les moyens de mettre en place, après les services d'Etat que l'on a sabré, car ils le sont tous, les seuls qui fonctionnent aujourd'hui sont les services publics des communes, de l'intercommunalité et du Département.

**M. JOURDAIN.-** Et de la Région.

**M. LE MAIRE.-** Oui, mais elle a moins de services comme le Département, que cela soit à travers l'APA que l'on va privatiser et laisser aux marchands ; c'est inacceptable ; aujourd'hui, peut-être pas de manière tranchée, mais de nombreuses collectivités même dirigées par la droite montent au créneau contre ces deux projets de loi qui remettent en cause la décentralisation ; on va recentraliser, on sait comment cela se passe et c'est pourquoi nous vous soumettons cette première motion qui va s'accompagner d'une série d'actions, car c'est la démocratie qui est en danger ; lancer en pâture à l'opinion publique de dire que les déficits, c'est de la faute des collectivités territoriales, alors qu'elles ne représentent rien, c'est de la faute des élus, et qu'il faut diminuer le nombre d'élus dans les communes, les communautés de communes, bien sûr, au conseil général et au conseil régional, on construit une usine à gaz que va être le conseiller territorial. Le lundi, il sera au conseil général, le mardi à Amiens et après je ne sais où ...

Ces deux projets de loi vont à l'encontre de la décentralisation et nécessitent une mobilisation des élus et des habitants ; on veut afficher, on fait de la démagogie

à bon compte, alors que la réalité demain est que les collectivités territoriales n'auront plus les moyens de payer les services publics, la crèche ; car le projet de loi de finances tel qu'engagé, c'est 30 % de réduction des dotations de l'Etat.

A travers la compensation de taxe professionnelle, c'est une orientation financière qui déresponsabilise complètement les collectivités, il n'y a pas un impôt dynamique, on est sous tutelle de l'Etat à travers de véritables dotations, et je vous le dis avec enthousiasme et une volonté de détermination ; il faut que nos concitoyens sachent demain que ces deux aspects, ces deux projets de loi, vont à l'encontre de la démocratie, de la République et de l'intérêt des services publics.

Avez-vous des remarques sur cette délibération qui sera proposée à tous les élus du territoire national par les grandes associations. Une grande manifestation est prévue lors du congrès des maires pour refuser ce coup bas mis en oeuvre en direction de la démocratie, de la République et de la décentralisation.

**M. TURPIN.-** On ne peut que s'associer à cette motion, car effectivement on supprime la taxe professionnelle, tout le monde sait que c'est un mauvais impôt, mais la suppression de cette taxe professionnelle sans travailler sur un autre système de fiscalité locale, car c'est bien cela, en tout cas aujourd'hui, est un mauvais sort fait aux collectivités territoriales ; aujourd'hui, la taxe professionnelle représente plus de 50 % des rentrées fiscales des villes et des collectivités ; or les collectivités aujourd'hui représentent 75 % des investissements publics mis en place en France ; ce n'est pas l'Etat, mais les collectivités territoriales ; l'Etat met donc sous tutelle toute la politique d'investissement mise en place par l'ensemble des collectivités ; elle met sous tutelle toutes les politiques que l'on pourra mettre en place ; c'est scandaleux et inacceptable, et ce n'est pas la première fois que l'Etat essaie de recentraliser ; depuis les lois de décentralisation, tous les technocrates de quelque bord qu'ils soient ont toujours essayé de retirer davantage vers l'Etat.

Un projet est à l'étude, un de nos députés dans l'Aisne a beaucoup travaillé (il s'agit de Jean-Pierre BALLIGAND) à supprimer la taxe professionnelle et mettre en place une nouvelle fiscalité autour du foncier, du bâti, et de la valeur ajoutée, mais on ne la voit pas arriver ; d'un côté, on supprime la taxe professionnelle et de l'autre, il faut mettre en place une nouvelle fiscalité, d'autant que des études ont été faites : on pourrait en retirer un montant bien inférieur à ce que rapporte la taxe professionnelle et comme par hasard, à côté de cela, on annonce la taxe carbone ; cela veut dire que quelque part, l'écart que l'on va supprimer, on va demander aux ménages de faire l'effort de le combler ; c'est aux ménages que l'on demandera de faire cet effort et dans cet état de crise, c'est inadmissible.

Je rejoins ce qu'a dit Jacques KRABAL tout à l'heure : on nous met sous tutelle, on nous contrôle ; personne ne garantira l'année prochaine, dans 2 ou 3 ans, que l'on versera des dotations équivalentes aux années précédentes (on l'a déjà vu) et au-delà des démarches de tutelle, on ne permet plus aux communes d'avoir un instrument d'intervention ; c'est aussi une variable sur laquelle travailler ; il faut que les collectivités retrouvent un moyen de fiscalité autonome et surtout il faut se battre pour que quelque part, on ne transfère pas des entreprises vers les ménages, même si les entreprises subissent une fiscalité avec cette taxe professionnelle, et je suis

bien placé pour en parler, absurde, car on fiscalise l'investissement, la création d'emploi ; mais on supprime un mauvais impôt et en échange, on fait encore une plus mauvaise politique.

**MME YONNET.-** Nous ne participerons pas non plus au vote de cette motion ; nous ne sommes pas d'accord avec l'analyse qui a été faite, vous vous en doutez ; ce n'est pas uniquement pour cette raison que nous ne participerons pas, mais en tous les cas, nous ne participerons pas à ce vote.

**M. LE MAIRE.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 31***

***Non participation au vote : 2 (Droite Unie)***

**M. LE MAIRE.-** Le conseil municipal est terminé.

*(La séance est levée à 22 heures 10)*

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Jacques KRABAL

Dominique DOUAY

## SOMMAIRE

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2009.....	3
2 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.....	3
A – Convention d'occupation de locaux.....	3
B – Tarif des droits de place pour le marché du dimanche.....	3
C – Cession d'un concentrateur et de bornes monétiques.....	3
D – Marchés publics – Procédure adaptée.....	3
AFFAIRES GENERALES.....	4
3 – Actions en justice devant le tribunal administratif d'Amiens.....	4
PERSONNEL.....	9
4 – Désignation d'un ACMO.....	9
FINANCES.....	11
5 – Décision modificative n°2 budget général.....	11
6 – Décision modificative n°2 budget annexe restau ration.....	11
URBANISME.....	12
7 – Cession de la parcelle cadastrée ZC n°216 (La Tuilerie sous la Route).....	12
8 – Cession de la parcelle cadastrée AD n°580 (rue du cimetière).....	12
9 – Cession de la parcelle cadastrée AK n°44 (Avenue de la République).....	12
10 – Acquisition de la parcelle cadastrée AE n°100 (rue des Garats).....	15
11 – Déclassement d'une partie de la Place des Etats-Unis, Enquête publique.....	15
12 – Modification du PLU – Zone UD – Approbation du conseil municipal.....	25
TRAVAUX.....	28
13 – Fonds départemental de solidarité (FDS) – Demande de subvention.....	28
14 – Aménagement des réseaux Place des Etats Unis et rue Lefevre Maugras USEDA.....	28
15 – Aménagement des réseaux Cour du Haha – Approbation du projet de l'USEDA.....	29
16 – Aménagement du réseau électrique basse tension Square Paul Doumer USEDA.....	29
17 – Convention avec l'association Arbres.....	29
18 – Travaux place Paul Doumer – Demande de subvention à l'UCCSA.....	30
INTERCOMMUNALITE.....	30
19 – USEDA – Modification des statuts.....	30
20 – Rapport annuel sur le service public de l'assainissement par le SARCT.....	31
CULTURE.....	31
21 – Musée Jean de La Fontaine – Numérisation des collections.....	31
22 – Avenant à la convention de partenariat avec le Calicot.....	32
SPORTS.....	35
23 – Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.....	35
24 – Subventions 2009 aux clubs sportifs.....	36
25 – Aérodrome du Champ Cadet – Avenant au bail emphytéotique de l'Aéroclub.....	36
EDUCATION JEUNESSE.....	37
26 – Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.....	37
27 – Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) – Répartition des subventions.....	37